



Le différend gréco-turc à l'aube du XXIème siècle :

*Un antagonisme dépassé ou une menace toujours
d'actualité ?*

**Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Thierry MARCHAND
dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique des Balkans »**

Directeur : Ambassadeur Georges Marie CHENU

Avril 2001

Mémoire de géopolitique

1 « Le différent Gréco turc à l'aube du XXIème siècle : un antagonisme dépassé ou une menace toujours d'actualité ? » par le chef de bataillon MARCHAND

GMARCHAT0604

1. Chef de bataillon (Terre) MARCHAND Thierry (France)
2. 6 avril 2001
3. Division B
4. Mémoire de géopolitique

La Grèce et la Turquie entretiennent depuis près de quarante ans des rapports conflictuels. Ce contentieux multiforme s'explique par un fort sentiment nationaliste des deux cotés de la mer Egée mais également par le contexte international tendu qui a prévalu durant toute la guerre froide. Aussi à l'heure où certains signes de détente voient le jour entre Athènes et Ankara, il est légitime de se demander si cet antagonisme peut progressivement s'estomper sous la pression d'une nouvelle donne stratégique ou si les rancœurs nationalistes continueront à l'emporter.

La description de ce contentieux et l'analyse des causes qui le sous-tendent laissent à penser que l'actuelle amélioration des relations bilatérales entre Grèce et Turquie n'est pas due à un simple calcul conjoncturel des deux partis mais bien à une nouvelle ligne politique à long terme fondée sur une nouvelle coopération entre les états. Malgré certaines incertitudes politiques qu'il faudra surveiller avec attention, ce contentieux devrait progressivement s'apaiser au rythme d'une intégration de plus en plus forte des sociétés et des intérêts économiques.

5 . Nationalisme, Moyen Orient, contentieux, Grèce, Turquie, politique, histoire.

Le différent Gréco turc à l'aube du XXIème siècle :
Un antagonisme dépassé ou une menace toujours d'actualité ?

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Partie I.

Description du contentieux

Le contentieux chypriote.

Les contentieux de la mer Egée

Le problème des minorités

Partie II.

Les fondements du différent

Le nationalisme comme moteur de l'antagonisme

Le contexte international comme phénomène amplificateur

L'opposition culturelle comme discours

Partie III.

Essai de perspectives

Les signes d'une normalisation des relations bilatérales

Un changement de lignes politiques : de l'opposition à la coopération

Les facteurs d'incertitude

CONCLUSION.

Introduction

Depuis près de 25 ans la Grèce et la Turquie entretiennent un contentieux majeur aux portes de l'Europe communautaire. Opposition culturelle et séculaire pour les uns, concurrence stratégique pour d'autres, quelle qu'en soit l'explication les deux pays semblent engagés dans une spirale conflictuelle qui s'exprime de temps à autre par des montées aux extrêmes assez inquiétantes. Même si les opinions publiques occidentales s'en préoccupent peu ce contentieux ne peut cependant être considéré comme un épiphénomène régional. En effet il se développe sur un espace souvent qualifié d'intermédiaire entre le monde occidental et le monde oriental, entre les sphères chrétienne et musulmane, entre la richesse et le sous développement. Plus encore il se situe à la convergence des grandes lignes de failles géopolitiques qui façonnent dès aujourd'hui le paysage du XXIème siècle. L'extension de la communauté européenne, l'élargissement de l'Otan, l'amorce d'un retour de la diplomatie russe, les alliances arabe et israélienne, la géopolitique du pétrole, toutes ces grandes problématiques se retrouvent directement mêlées en méditerranée orientale, théâtre de cet affrontement. C'est pourquoi, plus qu'une simple curiosité régionale, la compréhension de la dynamique et des perspectives de cet antagonisme peuvent utilement nous éclairer sur les évolutions profondes et les enjeux majeurs de notre époque et de notre continent.

La question que l'on peut légitimement se poser aujourd'hui est la suivante : va-t-on vers un apaisement des tensions suite au déblocage de la guerre froide et aux perspectives d'une intégration européenne de la Turquie ou peut-on toujours craindre la résurgence d'une crise majeure dans cette région ?

Même si aujourd'hui encore les objets de ce contentieux restent nombreux, il semble que l'on puisse observer l'amorce encourageante d'une phase de détente. La Grèce et la Turquie s'engagent en effet prudemment sur la voie d'un règlement de leurs différends, en raison d'une progressive prise de conscience de leurs intérêts communs. Bénéficiant d'une situation internationale favorable et du soutien des puissances occidentales les deux pays semblent avoir modifiés leurs stratégies politiques passant d'un affrontement systématique à une nouvelle forme de coopération. Les incertitudes politiques et sociales pesant encore sur ce processus ne devraient pas en modifier les grandes lignes. En revanche elles influenceront certainement sur le rythme et les modalités de ce règlement.

Pour s'en convaincre il conviendra dans un premier temps de faire un point de situation précis de ce contentieux en décrivant les différentes formes de son expression. Il sera alors possible de tenter de comprendre dans une deuxième partie les causes profondes qui en expliquent l'ampleur et l'intensité. C'est à partir de ces éléments qu'il sera alors possible de porter un jugement sur l'actuelle phase de détente entre les deux pays puis d'esquisser une approche prospective de la situation.

I PARTIE

DESCRIPTION ACTUELLE DU CONTENTIEUX

Parler du contentieux gréco-turc au singulier revient à résumer de façon quelque peu arbitraire une somme de problèmes épineux. Plus que d'un problème gréco-turc il faut en effet parler d'une multitude de différents. Chacun d'entre eux a ses origines et sa situation propre mais tous viennent converger pour rendre les relations entre les deux pays extrêmement sensibles. Pour schématiser et structurer cette querelle il est possible de la diviser en plusieurs volets, d'intensités et d'importances différentes :

Il existe tout d'abord depuis 1974 un différent central : **Chypre** et le problème de sa partition cristallisent depuis près de quarante ans l'antagonisme entre les deux états. Cette crise ouverte et manifeste alimente assez directement une bataille juridique se dispersant dans différentes querelles et tournant toujours autour des **problèmes de souveraineté** entre des pays dont les frontières s'enchevêtrent au large de l'Anatolie. Enfin bien qu'ils ne puissent être considérés comme essentiels, des **problèmes de minorités** ethniques viennent aggraver la situation.

11 LE CONTENTIEUX CHYPRIOTE

Jusqu'en 1974 les relations entre la Grèce et la Turquie ne sont pas caractérisées par un affrontement systématique. C'est à partir de cette date qu'elles vont rapidement se détériorer. La question chypriote semble donc avoir réveillée des vieux souvenirs. Elle semble également contenir une forte dimension symbolique pour les deux pays¹. Quelques années plus tard, dans son rapport de décembre 1995 au conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros BOUTROS GHALI soulignait avec inquiétude que l'île était devenu un des endroits les plus militarisés au monde.

La crise de janvier 1997 suite à l'annonce par le gouvernement chypriote de son intention d'acheter à la Russie des missiles sol-air (SA-10)² nous rappelle que cette crise n'a rien perdu de son actualité.

¹ Avec une surface totale de 9851 km², Chypre est l'une des plus grosses îles de la Méditerranée. Située sur le 35ème méridien, elle peut être considérée comme une des portes du Proche-Orient. Au Nord, elle borde la Turquie. A l'Est, elle fait face à la Syrie et au Liban. Au sud, elle regarde vers Israël et l'Egypte. A l'Ouest enfin, elle est tournée vers la Grèce et la Libye. Dans cette poudrière qu'est la région orientale de la Méditerranée, elle se présente donc comme un point d'une extrême sensibilité politique

² Le gouvernement chypriote désirait acquérir des SA 10 pour contrer la supériorité aérienne turque et pour riposter à l'acquisition récente par Ankara de missiles balistiques (ATACMS) américains, capables de frapper Chypre à partir de la Turquie.

111 Vers l'indépendance

En 1878 l'Angleterre prend sous sa domination cette île qui entrerait parfaitement dans le cadre de sa politique méditerranéenne expansionniste. Profitant de la crise des Balkans qui commence en 1875, Londres obtient Chypre lors du dénouement de la guerre (Congrès de Berlin). Pendant près de quatre-vingts ans, l'île est plus ou moins préservée des bouleversements qui interviennent dans la région ou dans le monde. Mais elle conserve toute son importance stratégique. Après 1945, le climat international est à la décolonisation. Face au réveil des consciences nationales, Londres et Ankara proposent donc un plan d'autonomie, première étape vers une éventuelle indépendance. Mais ce projet inquiète la communauté grecque de Chypre, qui craint une mise sous tutelle turque, alors qu'elle est largement majoritaire dans l'île. C'est pourquoi, le 1er avril 1955, l'Organisation nationale des combattants chypriotes (EOKA) entre en lutte armée contre les Britanniques. Après quatre ans de guérilla sanglante, un accord est trouvé à Londres en 1959 : la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne garantissent l'indépendance de Chypre. Le 16 août 1960, la République chypriote est déclarée. Monseigneur Makarios, personnalité de l'église orthodoxe est élu président, tandis que le docteur Kutchuk musulman, occupe le poste de vice-président. Par le traité de Londres les Britanniques conservent des bases militaires sur l'île.

112 De l'indépendance à la partition (1960 1974)

Pourtant la constitution adoptée n'est pas réellement représentative du poids de chaque communauté. Ainsi les Chypriotes turcs paraissent obtenir un très net avantage, puisqu'ils détiennent plus de pouvoir (au sein des institutions communes) que leur nombre ne pourrait le laisser supposer. Par conséquent, il était inévitable de voir la population grecque se rebeller. Par ailleurs Monseigneur Makarios n'a pas réellement renoncé à l'Enosis (rattachement à la Grèce). Aussi, dès 1963 des affrontements violents ensanglantent les deux communautés. Très vite, la situation dégénère pour prendre les apparences d'une guerre civile. En 1964, l'ONU intervient donc en envoyant un contingent fort de 6500 hommes, baptisé UNFICYP. Cette opération coupe l'herbe sous les pieds de la Turquie qui songeait déjà à intervenir militairement pour régulariser la situation. A cette occasion cependant, elle subit un véritable choc puisque le président américain Johnson lui interdit formellement d'engager des troupes à Chypre. La raison invoquée est le fait que les armes de l'armée turque soient fournies par les Etats-Unis dans le cadre de l'Alliance Atlantique et qu'elles ne peuvent donc pas servir en dehors des cas prévus par l'OTAN.

Dès lors, la situation porte en germe une partition de l'île, idée que développe de plus en plus la communauté turque. Pour les Grecs, en revanche, l'unité est nécessaire, même sous la forme d'une fédération.

En juillet 1974, la situation bascule subitement. A Nicosie Monseigneur Makarios est renversé par des conjurés partisans de l'Enosis. Cette conspiration brutale est vraisemblablement inspirée par la junte militaire grecque qui cherche une cause extérieure pour retrouver au sein du pays une légitimité de plus en plus contestée. La Turquie ne peut trouver de meilleure occasion de se saisir d'une île située à 65 km de sa côte sud. Le 20 juillet 1974, cinq jours après le coup d'Etat de Nicosie, l'opération "Attila" est déclenchée, sous prétexte de venir protéger la population chypriote turque. D'après des sources grecques, 40.000 hommes et 300 chars, appuyés par l'aviation et la marine, établissent en deux jours une tête de pont. Tandis que cette nouvelle fait chuter le régime des Colonels en Grèce, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 365 demandant le retrait rapide de toutes les forces armées étrangères. Le 16 août 1974, un cessez-le-feu est enfin conclu, à la suite de la conférence qui a réuni à Genève les puissances garantes de Chypre (Grande-Bretagne, Grèce, Turquie). Mais les troupes turques occupent la partie Nord du territoire (environ 36% de la surface totale). La Grèce, en guise de protestation, se retire de l'organisation militaire de l'OTAN. Le 1er novembre, la résolution 3212 de l'assemblée générale des Nations Unies décide le retrait des troupes étrangères de Chypre et le retour de réfugiés dans leurs foyers. Mais ce projet demeure sans suite. Le 7 décembre, Monseigneur Makarios, qui s'était réfugié à l'étranger, revient à Nicosie et reprend sa place. Puis, le 26 janvier 1975, c'est le début du transfert des Chypriotes turcs du sud au Nord de l'île. Quelques jours plus tard, les Etats-unis décident un embargo sur les armes destinées à la Turquie. Enfin, le 13 février 1975, un "Etat fédéré chypriote turc" est proclamé unilatéralement : seule Ankara le soutient, car sur la scène internationale Nicosie détient le monopole de la légalité depuis 1964. Cette proclamation n'est en fait qu'une étape, qui mène à la déclaration d'indépendance de la "République turque du Nord de Chypre" par M. Rauf Denktash le 15 novembre 1983. A nouveau, la Turquie est la seule à reconnaître le nouvel Etat.

113 Situation dans les années 90

Les nombreuses négociations et médiations conduites tant dans le cadre des nations unies que sous les bons offices de différents pays n'ont pu atténuer les tensions. Toutes les tentatives de dialogue ayant permis de mettre autour d'une table les deux protagonistes se sont soldées par des échecs en raison de l'intransigeance des deux parties. Contraints par les puissances alliées à s'engager dans des négociations politiques, les deux camps n'ont accepté de se retrouver que pour préserver aux yeux de la communauté internationale la légitimité de leurs requêtes. Cependant ni l'un ni l'autre n'étaient réellement prêts à la moindre concession.

Aujourd'hui, Chypre est toujours séparée en deux par la ligne de cessez-le-feu. Une zone tampon a été créée sur son tracé, sur laquelle la force de maintien de paix des Nations Unies

(UNFICYP) a été déployée en postes d'observations et patrouilles. Présentes sur l'île depuis 1964, ces troupes surveillent une zone longue de 217 km et large de 7 km à 10 km (dans Nicosie). Leur mandat est reconduit par le Conseil de Sécurité de l'ONU tous les six mois, et ce depuis vingt-cinq ans. D'autres troupes sont présentes sur l'île. Au Nord, la Turquie maintient environ 17.000 hommes et 150 chars de bataille. En outre, la "République chypriote turque" fournit une milice de 4.500 hommes, fondée sur un service obligatoire de deux ans. Au sud, la Grèce a stationné un bataillon d'infanterie. Par ailleurs, 450 officiers et sous-officiers grecs servent dans la garde nationale chypriote. Celle-ci comporte un effectif de 10.000 hommes, sur la base d'un service obligatoire de 26 mois. Equipée d'artillerie et de blindés mécanisés, elle ne possède pas de chars lourds.

Depuis 1974, les deux communautés ethniques sont donc séparées, alors qu'elles avaient toujours vécu mélangées, même si le Nord de Chypre était plutôt turc musulman et le sud grec orthodoxe (ou maronite). A présent, 125.000 Chypriotes turcs islamisés vivent sur 37% du territoire. Cette population dépend presque exclusivement du soutien économique d'Ankara. (annexe 1)

Dans la partie sud de Chypre vivent 540.000 Chypriotes grecs (ce qui représente environ 80% de la population totale). A la différence du Nord, l'économie y est solide, profitant du tourisme et de l'implantation de divers intérêts commerciaux du Liban et d'autres pays du Proche-Orient.

12 LES CONTENTIEUX DE LA MER EGEE

Si l'on veut bien prendre la peine de se reporter à la carte (annexe 2), le problème du bassin égéen apparaît sans difficulté. Dans cette zone aux dimensions réduites la Grèce et la Turquie se rencontrent et s'enchevêtrent dans la complexité des îles et archipels qui constituent leurs bordures. Aussi n'est-il pas étonnant que le contentieux trouve dans cette proximité tous les prétextes à une expression multiforme. Il est possible d'identifier quatre aspects à cet épineux problème : la délimitation des eaux territoriales, le contrôle de l'espace aérien, la militarisation des îles égéennes et l'exploitation du plateau continental.

121 délimitation des eaux territoriales

L'importance de la mer Egée n'a cessé de croître depuis le début de l'effondrement de l'empire ottoman. En effet de « mer intérieure » elle est devenue une zone partagée entre plusieurs états. Sa position géopolitique très particulière la condamne presque à devenir un espace d'affrontement naturel. Débouché naturel de la mer Noire elle commande l'accès à la

méditerranée des puissances continentales d'Europe de l'Est (Russie, Ukraine, Bulgarie, Roumanie). Mais elle permet également l'accès à la mer de nombreux pays balkaniques comme aujourd'hui la Serbie ou la Macédoine. Zone de transit et de mouvement elle devrait avoir pour vocation d'être un d'espace ouvert. Pourtant les aléas historiques ont transformé la mer Egée en un bassin quasiment fermé dont la Grèce détient les clés. En effet Athènes possède 2380 des 2450 îles qui s'y trouvent éparpillées.

En 1923 le traité de Lausanne, clôturant la guerre gréco-turque, avait fixé les eaux territoriales grecques à 3 milles au large des côtes. En 1936 la Grèce porte cette limite à 6 milles par une décision unilatérale. En 1982 la convention du droit de la mer décide de revoir les textes juridiques en vigueur dans le monde entier. Elle fixe alors à 12 milles la largeur maximale des eaux territoriales. Cette nouvelle réglementation est appliquée sans problème en mer ionienne (par Athènes) en mer Noire (par Ankara) et en Méditerranée par les deux pays. Mais les difficultés surgissent immédiatement en mer Egée. Compte tenu du nombre d'îles grecques, dont certaines se situent à moins de 5 milles des côtes turques, le bassin égéen deviendrait presque exclusivement un lac grec. La circulation maritime pourrait y être contingentée, les eaux internationales ayant quasiment disparues. Ainsi un navire turc ralliant Istanbul à Izmir serait obligé de traverser des eaux grecques avec toutes les conséquences que cela peut représenter tant dans le domaine militaire que dans le domaine économique. S'appuyant sur les principes juridiques définis au cours de cette convention, la Grèce a donc fait savoir officiellement qu'elle projetait d'étendre ses eaux territoriales en mer Egée, ce qui lui donnerait 63 % du bassin alors qu'elle en contrôle aujourd'hui 35%.

Pour la Turquie un tel coup de force constituerait un casus belli. Ankara estime en effet qu'elle ne pourrait tolérer que la mer Egée passe sous contrôle de son « adversaire », amoindrissant par-là largement une capacité de mouvement déjà extrêmement contrainte. Le gouvernement turc réfute donc les interprétations grecques de la convention de 1982 en s'appuyant sur l'argument de la spécificité du bassin Egéen. Il fait valoir qu'une extension des eaux territoriales à 12 milles des côtes constituerait un abus de droit dans la mesure où cela empêcherait l'accès de la Turquie à la haute mer. La situation est aujourd'hui bloquée sur ces deux positions respectives, chacun des deux partis interprétant les textes à sa convenance. Pour l'instant cette querelle ne dépasse pas le domaine de la joute juridique, les menaces de guerre proférées par Ankara maintenant le statu quo. Mais ce différent génère également par ricochet un autre sujet de litige : le contrôle de l'espace aérien.

122 Contrôle de l'espace aérien.

Dans ce domaine le différent concerne deux points : l'étendue de l'espace aérien et la définition de la ligne de FIR (flight information région) ou région d'information en vol. La

encore la querelle se développe autour de nombreux textes traitant du problème, chacun choisissant bien entendu un agencement particulier des règles juridiques à son avantage. Dans la convention de 1982 il est prescrit que la souveraineté d'un état côtier s'étend au-dessus de sa mer territoriale. On voit donc aisément que la mer et l'air sont intimement mêlés dans cette partie du droit international. Pourtant des accords antérieurs précisent certains points laissés en suspens, ce qui permet à chacun de trouver de faciles justifications à ses revendications.

En ce qui concerne les limites de l'espace aérien, le différent est né d'une singularité grecque : les eaux territoriales de la Grèce s'étendent actuellement à 6 milles, tandis que son espace aérien national est de 10 milles ce qui contrevient aux règles de la convention de Chicago de 1947. Mais la Grèce estime qu'elle est en droit de différencier ses droits en matière d'aviation et de police de l'air de ceux concernant les autres domaines de l'action publique. Les deux domaines peuvent donc s'établir sur des espaces différenciés. Ankara en revanche interprète la convention de Chicago dans un sens plus strict et ne reconnaît donc pas pour son voisin le droit à étendre ses compétences au-delà de l'espace sur jacent à la mer territoriale.

Concernant la FIR la querelle s'est également déclenchée en 1974. Pour la sécurité des vols les diverses zones du globe ont été divisées en régions dont les limites ne coïncident pas nécessairement avec les espaces aériens nationaux. Depuis 1952 la FIR grecque comprend à peu près l'ensemble de la mer Egée. Mais en 1974 la Turquie étend arbitrairement les limites de sa FIR à l'Ouest, pénétrant donc dans la région aérienne de son voisin suivant une ligne qui correspond à celle revendiquée pour le plateau continental d'Anatolie. Même si cette disposition à caractère éminemment politique a été supprimée en 1980, Athènes reproche à son voisin de ne pas soumettre les plans de vol de ses appareils militaires au contrôle international, ce qui constitue une menace potentielle évidente. Pour sa part Ankara accuse Athènes d'abuser de ses droits et réclame la détermination d'une nouvelle FIR.

Au sein de cette bataille juridique il semble difficile de prendre le parti de l'un ou de l'autre dans la mesure où les arguments des deux parties sont recevables. Seule une décision de la cour internationale de justice pourrait trancher, mais il semble qu'aucun des deux protagonistes ne le souhaite réellement. Ainsi à l'évidence il apparaît que ce différent ressemble plus à un prétexte soigneusement entretenu qu'à un simple problème de droit. La date de déclenchement de ces hostilités juridiques prouve qu'elle trouve ses racines et sa justification dans la crise chypriote.

123 La démilitarisation des îles égéennes

En 1913, après les guerres balkaniques, la Grèce reçoit les îles égéennes orientales du Nord et du centre par les traités d'Athènes et de Londres. En février 1914 il est précisé qu'elle ne peut

les conserver qu'en les démilitarisant. Cette situation fut largement remise en cause suite à la première guerre mondiale. Par la suite divers textes ont été adoptés.

Les îles du Nord Ouest de la mer Egée (Lemnos et Samothrace) ont été déclarées zone démilitarisée par le traité de Lausanne en 1923. Il en allait de même pour les îles très sensibles des détroits. Pourtant par le texte de Montreux en 1936 ces îles ont été admises à une remilitarisation. Les îles grecques de l'Est de la mer Egée se voyait selon le traité de Lausanne interdites de bases navales et de fortification. Par ailleurs les forces armées y stationnant devaient être limitées à des unités d'entraînement ou de maintien de l'ordre en proportion raisonnable. Le Dodécannèse est quant à lui régi par le traité de Paris en 1947. Seules y sont autorisées des forces de sécurité intérieure.

Ceci étant posé, il est apparu que la Grèce procédait à une lente remilitarisation de ses îles, en commençant par Rhodes et Kos, îles du Dodécannèse à proximité de la Turquie. Le 29 juin 1964 éclate le litige avec protestation officielle d'Ankara. A l'époque Athènes nie les faits qui lui sont reprochés. Elle finira pourtant par les avouer au moment de la crise chypriote.

Là encore les arguments des uns et des autres s'affrontent dans une bataille juridique masquant mal les intérêts sous jacents.

124 La délimitation du plateau continental

Ce concept apparaît en septembre 1945 par une déclaration du président américain Truman. Il désigne l'ensemble des fonds marins et leur sous-sol au-delà de la mer territoriale, espace sur lequel l'Etat côtier exerce des droits souverains en matière de recherche et d'exploitation des ressources naturelles. Depuis quelques années, cette notion est accompagnée d'un autre principe qui ne prend pas en compte le critère géologique initialement retenu : tout Etat a droit à une zone économique exclusive étendue à 200 milles au large de ses côtes.

La querelle débute en novembre 1973 avec la décision turque de procéder à des prospections pétrolières dans une région que la Grèce considère comme sienne, ce qui provoque de vives réactions à Athènes. Durant l'été 1976, une crise beaucoup plus grave secoue la mer Egée : les Turcs envoient un autre navire de recherche, le Sismik I, dans la zone grecque. Le ton monte très rapidement au point que l'on craint une guerre. Les Grecs saisissent donc à la fois le Conseil de sécurité de l'ONU et la Cour internationale de justice de La Hayes. Par sa résolution n° 385, le premier déclare que la Grèce et la Turquie doivent "éviter tout incident aggravant la situation et entreprendre des négociations bilatérales". Quant à la seconde, Ankara n'ayant pas accepté de porter l'affaire devant elle, elle n'a pu statuer sur la requête unilatérale grecque. Cependant, elle a reconnu le caractère "contesté" des zones en question. Le 11 novembre 1976, la Grèce et la Turquie signent un accord à Berne par lequel elles s'engagent à négocier. Mais ces négociations s'achèvent avec l'arrivée de M. Papandhréou au

pouvoir en 1981, qui nie la validité de l'accord de Berne. Enfin, une dernière crise particulièrement grave éclate en mars 1987 suite à l'annonce par la Grèce de son intention de procéder à des forages à 10 milles à l'Est de l'île de Thassos. Aussitôt, la Turquie autorise le Sismik I, escorté par des navires de guerre, à prospecter au large de l'île de Samothrace. La Grèce met alors ses forces militaires en alerte. Par l'intervention des ambassadeurs des deux pays, le conflit s'apaise : on en revient alors à la situation de 1976.

Les Grecs fondent leur concept sur l'application du droit conventionnel et coutumier. Dans ce différend, le point véritablement contesté est le rôle à attribuer aux îles. D'un point de vue global, Athènes estime que les territoires insulaires et continentaux doivent être considérés sur un pied d'égalité. Ankara, quant à elle, avance là encore le caractère semi-fermé de la mer Egée pour contester ces revendications et demande l'application de règles particulières. Les deux pays s'opposent également sur la méthode à employer pour résoudre ce différend. La Grèce est favorable à une solution judiciaire, tandis que la Turquie préfère nettement des négociations bilatérales. Mais jusqu'à présent, ni l'une ni l'autre de ces voies n'ont abouti à un règlement du contentieux.

La situation en mer Egée est donc extrêmement complexe. Exaltés après l'affaire de Chypre, tous les problèmes relèvent du droit, national ou international, conventionnel ou coutumier. Mais étant donné la profusion de textes et de jurisprudences, l'aspect juridique de la question, loin de simplifier les choses, les complique à outrance. Chacune des deux parties est en effet en mesure d'étayer ses arguments sur des documents officiels dont les interprétations se contredisent. Vraisemblablement, seules des négociations bilatérales pourront mettre un terme à la querelle.

13 LE PROBLEME DES MINORITES

Héritage de l'histoire ancienne, les Grecs ont colonisé la côte occidentale de l'Anatolie. De même de fortes populations turques se sont établies en Grèce continentale, en particulier en Thrace et en Macédoine. En 1923 clôturant leur guerre, Grèce et Turquie décident de procéder à un "échange de population" afin de régler une fois pour toute les problèmes de minorités. Cette méthode s'appuie sur les procédés de regroupements nationaux qui voient le jour après la première guerre mondiale. Mais cet échange de population ne concerne pas les Thraces d'origine turque et les Grecs d'Istanbul, ce qui représente environ 120.000 personnes dans chaque "camp".

131 les minorités turques de Grèce

En Thrace occidentale vivent actuellement de 110.000 à 120.000 turco-musulmans. Ceux-ci accusent la Grèce de mener une politique de ségrégation, surtout depuis 1967 avec la venue au pouvoir de la junte militaire. Ainsi, ils subissent, selon leurs dires, de nombreuses pressions dans tous les domaines : dégradation de la situation de l'enseignement, refus des autorités d'accorder des permis de construire, des permis de conduire pour les tracteurs (cette minorité est à 80% rurale), déchéance de la nationalité, amendes systématiques, provocations, interdiction d'acquérir des biens immobiliers, pertes des terres par favoritisme envers les Grecs orthodoxes. La liste des doléances est donc particulièrement longue. Ankara soutient bien évidemment ces protestations. Elle accuse la Grèce de violer les accords de protection passés avant la deuxième guerre mondiale. D'une part, le 10 août 1920 est signé le traité de Sèvres entre la Grèce et les grandes puissances alliées, concernant la protection des minorités sur le territoire grec. D'autre part, le traité de Lausanne reprend et développe cet élément en lui ajoutant la notion d'égalité des droits et de préservation de l'identité culturelle. Tout ceci est complété par les accords d'Athènes (1926) et d'Ankara (1930 et 1933).

A cela, la Grèce réplique deux choses. Tout d'abord, elle nie tous les faits qui lui sont reprochés. Ensuite, elle conteste la validité du traité de Sèvres, qui serait remplacé par celui de Lausanne. Or, le premier ne concernait que les minorités turco-musulmanes passées sous la coupe d'Athènes, tandis que le second est fondé sur la réciprocité entre les deux pays. Par conséquent, la Grèce s'appuie sur la situation catastrophique des populations grecques en Turquie pour renvoyer la balle dans le camp de son adversaire.

132 les minorités grecques orthodoxes en Turquie

En effet, si Ankara accuse ouvertement les Grecs de violation des droits, on ne peut pas dire que sa conduite soit des plus exemplaires. Ainsi, les minorités orthodoxes grecques à Istanbul et dans les îles d'Imbros et Ténédos ont fait l'objet de plusieurs persécutions. Pour Athènes, la population d'Istanbul originaire de la Grèce est passée de 280.000 en 1924 à 103.000 en 1934. La Turquie, elle, annonce le chiffre de 100.000 dès 1923. Quoi qu'il en soit, il n'y a plus aujourd'hui de citoyens grecs à Istanbul tandis que les citoyens turcs d'origine grecque, sont à peine 5.000. Ankara, déjà accusée de massacre des Arméniens en 1915, est également portée responsable de la déportation d'environ 450.000 personnes originaires de Grèce vers l'Asie Mineure et les chaînes pontiques durant la première guerre mondiale. Par ailleurs, en 1922 se sont déroulés de très violents pogroms qui ont abouti à la quasi-destruction de Smyrne. En outre, dans les îles d'Imbros et de Ténédos, protégées théoriquement par le traité de Lausanne, la population grecque a été chassée peu à peu et remplacée par des colons turcs

: il n'y reste plus que 850 Grecs, sur les 12.000 présents en 1923. Enfin, la minorité d'Istanbul a été en permanence en butte à des exactions.

Malgré ces épisodes douloureux le regroupement ethnique dans cette région est globalement réalisé. Aujourd'hui, la répartition ethno - linguistique se fait de la façon suivante : la Grèce compte 95% de Grecs, 2% de Macédoniens, 0,5% de Turcs, 0,5% d'Albanais et 2% d'autres peuples ; la Turquie, elle, compte 87% de Turcs, 10% de Kurdes, 1% d'Arabes et 2% de peuplades diverses. A la vue de ces chiffres ce problème de minorité reste très marginal. Cependant cette question reste paradoxalement un problème douloureux, car même si elle ne concerne que des effectifs limités voire dans certains cas anecdotiques, elle continue à demeurer un objet de polémique intense et une question de principe. Par-là même elle contribue à alimenter des passions nationalistes intenses.

Conclusion 1^{ère} partie :

Lorsqu'on prend la peine de lister les principaux points de tension entre les deux pays, force est de constater que la plupart des problèmes soulevés ne paraissent pas insurmontables. On pourrait même penser qu'avec un peu de bonne volonté la communauté internationale serait en mesure d'apporter point par point une réponse juridique appropriée.

Le problème des minorités, globalement réglé depuis l'échange de population de 1923, reste anecdotique en comparaison de ce qui existe dans les Balkans. Pourtant il semble que sur ce point le problème ne soit pas réellement une question de volume. La communauté grecque d'Istanbul reste avant tout un symbole profond exprimant à la fois les racines de l'orthodoxie autocéphale et la référence byzantine de l'identité grecque.

Le problème de la mer Egée apparaît plus comme un alibi d'affrontement que comme un réel problème de souveraineté. La complexité des textes internationaux combinée avec l'enchevêtrement géographique ne peut conduire qu'à un affrontement, dès lors que les deux protagonistes cherchent des motifs de discorde. La mer Egée est donc une mine inépuisable de frictions tant que les deux pays ne chercheront pas à apaiser globalement leurs relations.

C'est donc l'affaire chypriote qui semble être l'épicentre de ce contentieux. Bien que cette île ne soit ni pour l'un ni pour l'autre un enjeu vital, elle devient l'objet central du différent. L'on peut en effet remarquer qu'après une période de calme relativement importante (1945-1974) les relations se dégradent immédiatement dans tous les domaines après l'affaire chypriote. Les responsabilités sont d'ailleurs partagées. La Grèce cherchait en sous main à réaliser sa grande

unité territoriale. Les Turcs débarquant en force se rendaient responsables d'une agression caractérisée sur un état souverain.

Il semble donc que ce contentieux, pris dans sa globalité, repose davantage sur des éléments subjectifs et relevant de la psychologie collective que sur des éléments objectifs et concrets. Une juridiction internationale semble donc inadaptée au règlement d'un différent à forte connotation culturelle. Plutôt que de chercher à régler les problèmes indépendamment les uns des autres il semble préférable de privilégier une solution globale en essayant d'identifier en priorité ce qui oppose fondamentalement les deux pays. La recherche des causes profondes du contentieux s'impose donc comme un indispensable préalable à toute négociation.

DEUXIEME PARTIE

LES RACINES DU CONTENTIEUX

Prétendre vouloir deviner la façon dont le contentieux Gréco turc pourrait évoluer dans les années à venir nécessite d'aller au-delà de cette description. C'est pourquoi il est nécessaire de tenter d'identifier les racines profondes qui expliquent de telles divergences.

C'est par l'analyse des causes fondamentales, la définition de leurs enchaînements et de leur hiérarchie qu'il sera possible de déterminer la nature profonde de cet affrontement. Est-il structurel ou conjoncturel, d'essence politique ou soutenu par une logique économique, en plein essor ou en phase d'essoufflement, soumis aux influences d'un contexte extérieur ou mu par sa propre synergie ? Voilà les questions auxquelles il faut tenter de répondre si l'on veut pouvoir porter sur l'avenir un avis ou un pronostic. La première partie démontre que les formes de cette rivalité et ses points d'applications s'expriment dans des domaines très variés. Pour autant la multiplicité des facettes doit nous inciter sans cesse à rechercher l'unicité de l'objet sous jacent.

Il semble qu'avant toute chose, l'affrontement et la concurrence entre deux **nationalismes** soient au cœur de ce contentieux. S'alimentant l'un l'autre dans une dialectique conflictuelle ce sentiment nationaliste semble être peu à peu devenu le cœur des intérêts fondamentaux de ces deux pays. Pour autant cette dimension politique a pu être amplifiée par **un contexte régional et international prégnant**, permettant à l'idée de développer sa propre dynamique. Enfin le discours nationaliste a pu s'appuyer sur des **références culturelles** nombreuses permettant de justifier la légitimité de son action. Bien évidemment ces trois dimensions ne sont ni une suite logique ni une hiérarchie absolue. Ils se nourrissent l'une l'autre dans toute une complexité toute orientale.

21 LE NATIONALISME COMME MOTEUR DE L'ANTAGONISME GRECO TURC

Le côté irrationnel de certains comportements collectifs et politiques impose de rechercher comme moteur essentiel de ce contentieux un élément ne correspondant pas forcément aux critères «crisogènes» traditionnels. En effet les intérêts supérieurs de ces deux pays ne s'opposent ni dans leur dimension sécuritaire ni dans leur dimension économique. C'est donc plutôt dans le spectre de la psychologie collective qu'il faut chercher le fondement de cet antagonisme. Bien que s'appuyant sur de vieilles civilisations la Grèce et la Turquie sont des états jeunes. La définition d'une nouvelle identité s'impose donc pour eux comme une nécessité fondamentale. Dans des espaces en recomposition elle seule permet de lier le présent et l'histoire mais elle permet également de souder un peuple pour la réalisation d'un grand projet collectif. C'est par le biais d'un fort nationalisme – notion nouvelle pour ces

peuples habitués à d'autres schémas de référence collective – que ces états vont tenter de forger leurs identités respectives. Ces nationalismes vont se renforcer l'un l'autre dans une dialectique concurrentielle permanente et s'exprimer avec toute la virulence de leurs jeunessees respectives.

211 le nationalisme grec : l'échec de l'Enosis

2111 Les fondements du nationalisme hellène

Au départ le monde grec ne se conçoit absolument pas comme une nation au sens où nous pouvons l'entendre aujourd'hui. Depuis ses origines le peuple grec se caractérise comme une diaspora marchande étendant son influence commerçante sur un espace très large. Dans le sillage d'Alexandre et de son héritage hellénistique le peuplement grec devait se répandre progressivement sur toute la Méditerranée orientale et la mer Noire (annexe 3). Cette dilution dans des espaces et des civilisations étrangères était compensée par une langue commune et la référence à une identité orthodoxe forte, véritable ciment culturel. Pour le reste le sens du négoce permettait à ces innombrables foyers de peuplements d'entretenir un réseau cohérent et structuré sur lequel se sont toujours appuyés les empires moyens orientaux. On le constate donc aisément, la référence au sol, souvent pauvre dans cette région du monde, ne constituait pas un creuset identitaire solide comme ce fut le cas dans des pays s'organisant autour d'une société agricole. Or c'est précisément sur ce modèle que vont se construire les grandes aspirations nationales qui voient le jour au XIX^{ème} siècle dans le sillage de la révolution française. L'idée du regroupement d'un peuple et d'une culture sur un espace historiquement légitime, fonde à cette époque un courant nationaliste qui s'exprime encore aujourd'hui (l'éclatement de la Yougoslavie en témoigne). Le nationalisme grec naît dans cette contradiction entre une réalité éclatée et une aspiration au regroupement. Dès le XVIII^{ème} siècle apparaissent les premières expressions de cette idée sous l'inspiration bienveillante d'une Russie cherchant à affaiblir un empire ottoman. Le projet russe, visant à remplacer la puissance turque par une entité politique sous contrôle grec, capota. Mais il devait permettre l'émergence d'une première idée de communauté nationale ainsi que la constitution de réseaux politique souterrains permettant la diffusion de ces idées.

2112 La Grèce moderne ou l'idée contrariée de l'Enosis

A la suite de la bataille de Navarin où la flotte turque fut anéantie par les par flottes française et anglaise, les puissances occidentales imposèrent à un empire ottoman affaibli, de donner son indépendance à la Grèce. Un petit état de 47000 km² et de 752000 habitants voyait le jour dans le berceau de la vieille civilisation athénienne. Appuyée par les puissances alliées, la Grèce s'engagea dans la conquête progressive d'un espace de plus en plus large. La « grande

idée » visait à regrouper l'ensemble des foyers de peuplement grecs sous une même bannière. Toute l'histoire du XIX^{ème} siècle consistera pour la Grèce à s'étendre vers l'est. Les guerres balkaniques dans un premier temps, puis la grande guerre lui permirent de prendre pied en Anatolie autour de Smyrne et en Thrace orientale. Pourtant la renaissance du nationalisme turc sous l'impulsion de Mustapha Kemal devait mettre un coup d'arrêt définitif à ce grand projet de fédération du peuple grec. Le grand désastre de 1923 suite à la défaite de l'armée grecque marquera la perte des possessions grecques d'Anatolie. La grande idée s'achevait par une catastrophe sans précédent : 1300000 grecs de Turquie furent rapatriés vers la Grèce marquant la fin de trois mille ans de présence dans cette région. Dans le même temps 600000 musulmans de Grèce étaient renvoyés. La Grèce de l'entre deux guerres vécut dans une instabilité sociale renforcée par un repli identitaire qui s'accompagnait d'un complexe d'encerclement. La guerre froide, la lutte contre les mouvements communistes, le régime dictatorial des colonels, tout conduisit la Grèce à développer une susceptibilité nationale de plus en plus épidermique.

Comme dans l'ensemble des Balkans, le nationalisme semble être devenu en Grèce un élément central du débat politique. Utilisant la menace extérieure comme un alibi commode permettant d'expliquer les difficultés internes, s'appuyant sur le souvenir douloureux et encore vivace de la grande catastrophe de 1923, le nationalisme grec alimente naturellement la querelle qui l'oppose à la Turquie.

212 Le nationalisme turc : une volonté de revanche

Au même titre que dans les communautés grecques, le nationalisme n'est pas inscrit dans la tradition séculaire de l'empire ottoman. Cette entité immense couvrant près de quatre siècles de notre histoire s'inscrivait dans une logique impériale c'est à dire une logique de puissance dépassant et englobant les particularismes locaux. Composant avec des minorités à qui elle reconnaissait une part importante de pouvoir et d'autonomie, l'administration ottomane fut toujours respectueuse des identités religieuses et culturelles pourvu que l'impôt rentra dans ses caisses. Pourtant l'érosion progressive de son autorité et de son espace allait peu à peu saper les bases de sa puissance jusqu'à son effondrement complet au sortir de la première guerre mondiale. C'est sur cette Turquie réduite à une dimension anatolienne que devait là aussi se développer un nationalisme, plus récent mais aussi virulent que celui de son concurrent grec.

2121 *Désagrégation de l'empire et naissance du sentiment national*

Au XIX^{ème} siècle l'Empire ottoman se désagrège peu à peu. Au contact de nombreuses communautés revendiquant un espace national propre, l'identité turque devait progressivement s'afficher comme un moyen de défense. Cette idée nationale naissante explique autant que les intérêts économiques de l'empire, la forte propension à la répression de toutes sécessions. Toutefois, cette politique de la force ne pouvant systématiquement résoudre les problèmes de façon durable, la classe dirigeante tenta de définir une nouvelle idéologie dans les années 1860-1870. La notion d'un Empire poly-ethnique s'impose progressivement, ayant pour point culminant, la révolution du mouvement "jeune turc" en 1908 (mené par Mustapha Kemal et Enver Pacha) qui dépose Abd Ul-Hamid II. Ce sultan avait en 1876, suspendu la constitution reconnaissant le "poly-ethnisme". L'Empire ottoman est alors transformé en un Etat constitutionnel avec égalité des droits et droit de vote pour tous les sujets, sous la direction du sultan Mahomet V. Mais les guerres balkaniques de 1911-1913 mettent fin à ce projet : la Macédoine est dépecée entre la Grèce, la Bulgarie et la Serbie. En novembre 1914, Constantinople est plongée dans la première guerre mondiale aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie : 1918 marque alors la fin de l'Empire ottoman, puisque les Alliés encerclent un territoire sensiblement équivalent à l'actuelle République turque. C'est alors qu'apparaît réellement, sous la pression d'une menace étrangère, un véritable sentiment national

2112 *Le traumatisme de la première guerre mondiale : la revanche de la nation turque*

Mustapha Kemal, symbole du nationalisme moderne, se dresse alors, avec pour but de défendre l'intégrité du territoire face aux concessions accordées à la Grèce aux traités de Neuilly (1919) et de Sèvres (1920). Les Grecs ayant envahi l'Asie Mineure en 1920, il mène contre eux et leurs alliés anglais la guerre d'indépendance (1920-1922). Victorieux, il recouvre par le traité de Lausanne (24 juillet 1923), les frontières de Thrace et d'Anatolie. Elu président de la République turque en 1923, après avoir vaincu les troupes du sultan, il fixe la capitale du nouvel Etat à Ankara, tandis que Constantinople devient Istanbul. Ayant aboli le califat en 1924, il poursuit fermement une politique d'indépendance nationale, avec pour principes fondateur le slogan : "turquiser, moderniser, occidentaliser". Entre temps, le traité de Lausanne a contraint la Turquie et la Grèce à échanger leurs minorités: cinq cent mille turcs rentrent en Anatolie, tandis qu'un million et demi de grecs quittent l'Asie mineure.

La réussite de Mustapha Kemal s'explique, outre ses indéniables qualités de chef, par la puissance d'un profond sentiment d'injustice que ressent le peuple turc suite aux traités internationaux. L'idée que les puissances occidentales se seraient servies de la faiblesse de la

Turquie pour se partager ses richesses, que les traités ne seraient pas réellement équitables, que la facture que l'on aurait fait payer à la Turquie serait beaucoup trop lourde comparativement aux responsabilités allemandes et autrichiennes, toutes ces idées ont servi à alimenter un sentiment de revanche nationaliste que l'on retrouve encore aujourd'hui. Le combat, la guerre nationale illustrée par les combats du kémalisme, sont pour bien les Turcs les seules alternatives au « confinement » que subit la Turquie depuis cette époque, et le seul moyen de faire valoir leurs intérêts.

2113 Les fondements de la république laïque : creuset du nationalisme turc

Ce nationalisme profond qui naît au début de ce siècle va être amplifié par le système politique mis en place dans les années 20. Prenant acte des vices profonds qui avaient progressivement conduit l'empire vers sa faillite, Mustapha Kemal construisit dans ses fondements et ses principes la Turquie que nous connaissons aujourd'hui.

La principale originalité de son système fut l'imposition de l'idée d'un état laïc dans un ensemble musulman. Il est donc naturel que cette nouvelle référence ait été amenée à rechercher dans l'idée nationale le socle identitaire qu'il ne pouvait plus trouver dans le Coran. Le pouvoir turc cherchera à promouvoir les racines profondes des peuples turco-mongols dont l'histoire est plus ancienne que celle de son implantation anatolienne.

Pour autant le Kémalisme ne cède à aucun moment aux sirènes d'un pan-turquisme qui aurait très bien pu venir s'afficher comme le pendant de l'Enosis grec. Conscient des données du monde moderne et des dangers d'une telle aspiration, Mustapha Kemal imposait à son pays une devise simple et explicite « paix dans les frontières, paix dans le monde ». La nation turque se définissait ainsi dans le cadre géographique précis que venait de lui garantir le traité de Sèvres. Ce repli dans ses frontières pouvait servir de cadre à l'expression d'une idée nationale en pleine reconstruction.

Troisième pilier de ce nouveau système, l'armée devenait le garant du pouvoir. Pour pouvoir contenir l'opposition islamique, la laïcité s'incarna dans une institution militaire forte, sensée être capable de dépasser les intérêts partisans. Le même processus verra le jour en Irak et en Syrie dans les années 50 avec les mouvements Baas. La stabilité du régime devenant dépendante de la fidélité de cette force, la classe politique fut indirectement conduite à favoriser une politique d'armement soutenue, militarisant peut être plus que la menace ne le justifiait une région du monde très sensible.

Enfin tout nationalisme a besoin pour s'affirmer en interne d'un ennemi extérieur bien identifié permettant de justifier la lutte et les éventuels mauvais fonctionnement du régime. La lutte contre la Grèce qui s'exprimera dans les années 20 puis plus récemment depuis les années 70 constitue pour une nation encore jeune et pour une armée essentielle à son

fonctionnement, un objectif majeur, même si quelquefois l'objet du différent semble dérisoire. On constate donc que le modèle kémaliste pose les bases d'un nationalisme puissant.

213 des nationalismes vivaces et en interaction

Au XVIIIème siècle n'existait objectivement ni nation grecque ni nation turque. Le cosmopolitisme grec se fondait dans l'espace d'un empire ottoman très éclectique. Dans les deux pays le nationalisme est une invention du XIXème siècle et s'inscrit dans le grand mouvement issu de la révolution française. Support d'une ambition expansionniste du côté grec, fondement d'une résistance au démantèlement du côté turc, ces deux nationalismes servent encore aujourd'hui de ciment fédérateur à deux états jeunes. Même s'ils s'opposent dans leurs objectifs ils s'alimentent l'un l'autre depuis près d'un siècle. S'auto-justifiant dans un engrenage dangereux, ces nationalistes expliquent bien souvent le côté irrationnel et passionnel qui entoure chacune des confrontations entre les deux pays. L'objet d'un différent le plus anodin soit-il, ranime la flamme des sentiments nationaux les plus vivaces et transforme en une question de principe ce qui pour un occidental tient de l'anecdotique.

Pour s'en convaincre il suffit d'observer d'abord que l'idée nationale dépasse les limites du contentieux gréco-turc. Observons le comportement d'Athènes dans le différent qui l'oppose à la république de Macédoine au sujet de son drapeau. Dans les Balkans comme en Asie mineure la Grèce développe à l'égard de ses voisins une susceptibilité qui peut paraître étrange aux puissances occidentales. Bien que n'ayant aucun intérêt à envenimer une relation de voisinage avec son voisin du Nord la Grèce s'est arc-boutée sur une position intransigeante dans laquelle sa diplomatie n'est pas sortie indemne. De la même façon Ankara se montre très réactive dès lors qu'une allusion désobligeante est faite au sujet de sa minorité kurde ou à propos de son action dans le règlement du problème arménien au début du siècle. Ainsi il est aisé de constater que le sentiment national des deux pays, même s'il se cristallise sur un ennemi baptisé « d'héritaire », se développe également dans d'autres directions dès lors qu'il est fait référence à l'espace ou à l'ethnie.

Dans un autre registre on constate que ce sentiment dépasse les clivages politiques et les régimes qui se sont succédés. Ainsi il n'y a pas moins d'animosité ni plus de négociations lorsqu'en Turquie un régime à forte connotation islamique remplace dans les années 90 un gouvernement plus laïc. En Grèce c'est dans une démocratie apparemment apaisée que l'on voit se développer une réaction violente lorsque les deux pays en viennent à s'affronter au sujet de l'îlot désert d'Imia qui ne représente en rien un enjeu majeur pour aucun des deux pays. De même ce n'est pas le contexte international souvent tendu dans cette région du monde qui semble à l'origine de ces embardées belliqueuses. Entre 1945 et 1960 au moment

ou la guerre froide atteignait son paroxysme, les relations entre les deux états semblaient plutôt pacifiées. C'est en revanche dans un contexte plus apaisé que devait se déclencher le contentieux chypriote et plus récemment la crise des missiles.

*

Le nationalisme semble donc avoir été ce qui a permis à ces deux pays de se définir une identité. Permettant de lier le passé et le présent, donnant à chacun un ennemi à combattre et un obstacle à surmonter collectivement, cette idée s'est progressivement érigée en pivot de la stratégie générale de ces pays.

22 LE CONTEXTE INTERNATIONAL COMME PHENOMENE AMPLIFICATEUR

Si le nationalisme semble être le fondement de l'antagonisme entre les deux pays il ne peut représenter l'unique explication. Certains éléments du contexte international ont à l'évidence servi de catalyseur et d'amplificateur à son expression. Catalyseur car le sentiment national, enfoui dans les psychologies collectives a besoin pour s'exprimer d'un contexte favorable que la géopolitique lui fournit dans certaines circonstances. Amplificateur car des éléments extérieurs à la région viennent involontairement renforcer cette situation de tension latente. Quatre grandes données de la géopolitique récente méritent d'être décrites plus particulièrement, dans la mesure où elles ont permis à ce nationalisme de trouver des causes à défendre et des espaces d'expression.

221 La guerre froide ou le blocage stratégique des espaces :

Le premier d'entre eux c'est bien naturellement la guerre froide et la partition du monde qu'elle a généré pendant plus de 40 ans. Dès la fin de la seconde guerre mondiale la guerre froide met en place une ligne de démarcation hermétique entre les deux blocs. La Grèce et la Turquie se retrouvent alors intégrés à l'espace atlantique et occidental. Les deux pays se retrouvent en première ligne sur le front sud de l'OTAN. La Grèce se trouve ainsi coupée à partir des années 50 de la zone balkanique, sa frontière Nord servant de rempart aux forces du pacte de Varsovie ou évoluant dans sa mouvance comme les forces yougoslaves. De même la Turquie, tant dans sa partie européenne que dans sa partie orientale, se retrouve incluse dans l'espace du « monde libre ». Aussi peut-on penser que ces deux pays se sont retrouvés bloqués dans un espace géostratégique commun, ne correspondant pas forcément à leurs aires d'influences traditionnelles ou naturelles. La Grèce se retrouvait privée de son arrière pays balkanique et la Turquie de sa sphère d'influence avec le reste du monde turcophone. Certes ces espaces ne sont pas l'un comme l'autre des éléments fondamentaux de leurs stratégies d'influence mais l'interdiction de leurs accès n'a fait qu'accentuer leur concurrence sur l'espace égéen. Par-là même le contexte international n'aura fait qu'accentuer les objets de

litiges et de friction entre deux pays qui se retrouvaient quelques années à peine après une confrontation ouverte, confinés sur un même espace.

222 ennemis au sein d'une même alliance

On pourrait penser que le fait d'appartenir à une même alliance militaire aurait permis un apaisement des frictions et l'apprentissage de relations de bon voisinage, scellées autour d'un intérêt sécuritaire commun. Il ne faut pas nier que l'intégration des deux pays à l'OTAN a conduit les Etats-Unis à s'impliquer dans le règlement du contentieux. Il est même probable que sans eux certaines rivalités auraient pu dégénérer en guerre ouverte. Pourtant cette situation a également favorisé une forte militarisation de l'espace égéen. Participant directement à la défense du flanc sud de l'alliance, la Grèce comme la Turquie ont pu en toute légitimité se doter de forces armées dont le volume et l'équipement ne recouvraient pas les simples besoins nationaux. Chaque pays a ainsi joué sur l'allié américain pour tenter de se doter des matériels les plus performants. Ces moyens ont par exemple permis aux Turcs de débarquer à Chypre et de conquérir le Nord de l'île. La fin de la guerre froide a ainsi laissé face à face deux pays aux arsenaux militaires importants et continuant à financer dans leurs budgets nationaux des dépenses militaires bien supérieures aux taux des autres pays occidentaux.¹ Les moyens militaires étant réalisés et disponibles, les motifs de confrontation n'en étaient que plus faciles à trouver. Une partie du contentieux sur la définition des zones de contrôle aérien s'appuie ainsi sur des incidents incessants de survol par des avions militaires de zones à la souveraineté contestée. Venant encore compliquer la situation Chypre (nation indépendante mais île partagée) cherche également à se doter de nouveaux moyens militaires. La crise des missiles de 1996 en est la dernière expression en date.

223 Rapport avec le monde arabe : de l'opposition directe à l'opposition indirecte

Troisième donnée géopolitique importante, le monde arabe et le contentieux israélo-palestinien ont encore permis l'amplification des motifs de tension. Au départ les Grecs comme les Turcs n'ont pour les Arabes aucune affinité particulière. Au contraire les Turcs malgré leur proximité confessionnelle se placent comme des adversaires naturels. C'est en jouant sur cette inimitié que les Grecs, cherchant à nuire par tous les moyens à leur adversaire, se sont engagés dans une alliance poussée avec le monde arabe allant même jusqu'à nouer des liens étroits avec une Libye qualifiée par l'occident de terroriste et soutenant très directement une cause palestinienne elle aussi très active dans les années 70 et 80. Cette politique assez curieuse pour un pays qui se préparait à intégrer la communauté européenne, correspondait en fait à la vieille stratégie d'alliance à revers développée par les nations occidentales depuis des

¹ Grèce : 4.7% du PIB ; Turquie 4.3% du PIB ; effectifs : 170000 pour la Grèce et 640000 pour la Turquie

siècles. Le sentiment anti-turc qui s'exprimait dans le monde arabe, particulièrement autour de la Syrie et de l'Irak, était un moyen commode pour la Grèce d'affaiblir indirectement son rival. L'alliance stratégique conclue entre Israël et la Turquie en constitue le pendant. L'axe Washington – Ankara - Tel Aviv donnait à la Turquie une force considérable pour contrer l'opposition du monde arabe. L'utilisation de la plate forme turque à partir de 1990 pour mener des actions en Irak en est la meilleure preuve. On voit ici que l'animosité chronique entre grecs et turcs est capable d'utiliser un certain nombre de contentieux périphériques dans lesquels à priori ils n'ont pas d'intérêts mais grâce auxquels ils peuvent trouver des prétextes d'affrontement indirects.

224 L'union européenne : enjeu pour l'un, atout pour l'autre

L'union européenne constitue également une pomme de discorde croissante entre les deux pays. Pôle de stabilité de richesse et de puissance l'Europe est devenue en moins de 40 ans un acteur majeur du jeu international. L'Union économique a permis le décollage et la croissance de pays qui ne bénéficiaient pas au départ d'atouts particuliers. Le Portugal, l'Espagne mais aussi la Grèce ont pu tirer profit d'une forte synergie communautaire et bénéficier de subventions bien supérieures au montant de leurs cotisations. Pour la Grèce l'Europe constitue donc un avantage majeur qu'il lui faut conserver. C'est ce qui explique son opposition farouche aux ouvertures faites à la Turquie. Cette position intransigeante s'explique déjà par le fait que la Grèce n'a aucun intérêt à voir une économie fondée sur les mêmes productions que les siennes venir concurrencer sa position actuellement très favorable (En effet elle ne s'oppose pas pour autant à un élargissement vers les pays d'Europe centrale). Mais ce blocage s'explique surtout par l'intérêt bien compris d'un pays qui cherche à interdire à son concurrent l'accès à ce qui constitue une source de sa puissance. Un décollage économique dans une Turquie de plus de 60 millions d'habitants risquerait à terme de déséquilibrer le rapport de force régional. Pour la Turquie le problème est bien sur symétrique. L'intégration européenne qu'elle recherche depuis plus de 20 ans constituerait un avantage important à long terme. On le constate là encore, l'union européenne influe assez directement sur l'entretien du différent : enjeu pour l'un, atout pour l'autre, l'Europe reste un élément amplificateur important

23 L'OPPOSITION CULTURELLE COMME DISCOURS

Dès lors quel poids relatif faut-il accorder aux arguments culturels qui dans le discours des uns et des autres s'affichent comme des éléments majeurs de cet affrontement. La Grèce se présente volontiers en Europe comme le dernier rempart chrétien face aux menaces islamiques. La Turquie quant à elle reconstruit son histoire pour prouver son ascendance hittite et revendiquer dans la région une antériorité sur le monde grec. L'histoire ancienne comme la culture viennent en permanence s'immiscer dans le présent pour tenter de replacer l'action en cours dans le prolongement d'un combat éternel et par-là même la justifier. Ces éléments du discours ne résistent pourtant pas longtemps à l'analyse. Ils servent essentiellement de prétextes commodes et d'alibis souvent de mauvaise foi. Pourtant plantés dans un terreau nationaliste, ces arguments alimentent à bon compte des sentiments populaires très réactifs.

231 Le poids des religions : ciment pour l'un épouvantail pour l'autre

Doit-on classer ce contentieux dans le cadre très général des conflits d'essence confessionnelle. A l'évidence rien ne permet de le penser même si la religion reste en arrière plan un élément important de l'identité profonde de ces pays. Comme dans tout le monde orthodoxe la religion constitue un ciment identitaire essentiel. L'église autocéphale grecque représente, pour un peuple ayant toujours été éclaté, une référence première. Comme ce fut le cas pendant toute la durée de l'occupation ottomane elle représente aujourd'hui encore une force politique non négligeable. Il n'est donc pas étonnant que l'institution religieuse ait été pour le pouvoir politique grec un relais important de promotion des idées nationalistes. Du côté turc le problème religieux est tout autre. Plutôt tolérant et ouvert l'islam turc a toujours cherché à se développer sans violence excessive. Si certaines populations balkaniques se sont laissées convertir ce fut davantage pour échapper à l'impôt imposé aux non croyant, que pour éviter les persécutions (régime du millet). La Turquie ne se place donc pas face à la Grèce dans une posture de concurrence confessionnelle puisqu'elle revendique au contraire sa position laïque. Elle sait cependant habilement jouer du fait religieux en faisant comprendre à la communauté internationale et à ses principaux bailleurs de fonds, que la laïcité reste un rempart fragile qu'il convient de préserver si l'on veut éviter que le conflit ne dégénère effectivement en une confrontation à caractère confessionnel.

Ce contentieux ne saurait donc sérieusement s'appuyer sur les critères d'une confrontation religieuse. Aussi même si en apparence, l'histoire semble avoir fragmenté l'espace en deux sphères concurrentes, l'approche confessionnelle n'explique pas véritablement le récent

antagonisme gréco-turc. Tout au plus elle vient donner aux logiques politiques des états un appoint métaphysique de circonstance.

232 L'antagonisme historique et culturel : des références artificielles.

Tout comme l'approche confessionnelle l'approche historique ne donne pas non plus de véritable explication rationnelle. L'antagonisme historique auquel se réfèrent souvent les discours nationalistes des deux camps ne recouvre qu'une réalité très partielle. Certes le monde grec a été baigné pendant plus de quatre siècles dans un espace ottoman. Mais cette domination politique ne s'est pas traduite par une soumission économique et culturelle. Bien au contraire les communautés grecques ont toujours représenté une source de prospérité économique, que l'administration impériale a cherché à protéger et à entretenir. Les Grecs jouissaient dans l'espace ottoman d'un cadre pacifié et protégé propice au négoce et aux affaires. Plus que les Turcs c'est plutôt les puissances chrétiennes qui représentaient depuis le sac de Constantinople un objet de rancune. Aussi est-il difficile de croire que l'animosité entre les deux pays puisse se fonder sur une rivalité récurrente dont l'histoire contemporaine ne serait que l'aboutissement.

Ce qui est certain c'est que l'histoire moderne et principalement l'épisode des transferts de population de 1923 dévoilent aujourd'hui encore des blessures encore fraîches. Les expatriés grecs de cet épisode sont venus s'installer en masse à Athènes. Leur poids politique non négligeable a permis d'entretenir au sein même de la capitale le souvenir d'une histoire douloureuse dans laquelle le Turc était devenu le principal coupable de ce traumatisme. Le poids des mentalités reste donc encore aujourd'hui très fort. Mais on ne saurait oublier que cet échange de population s'est déroulé en vertu d'un accord bipartite qui confère donc à l'état grec autant de responsabilité qu'à l'état turc.

Les causes historiques et confessionnelles ne peuvent être identifiées comme des causes premières. Ce n'est donc ni dans l'œcuménisme religieux ni par l'objectivité historique qu'il sera possible de tenter d'atténuer les différents. Venant se superposer à des causes plus profondes ces éléments d'ordre culturels ne sont donc que des éléments amplificateurs.

Conclusion de la deuxième partie :

Les causes de ce contentieux international sont multiples. Mais elles ne peuvent être objectivement étudiées sans une certaine hiérarchisation. Dans des états jeunes et ayant vécus l'un comme l'autre des traumatismes importants (perte de l'idée d'une grande Grèce, effondrement d'un empire séculaire) le nationalisme apparaît comme une notion fondatrice d'une nouvelle identité nationale. Justifiant les maux du temps présent et fixant à travers un adversaire désigné un objectif à conquérir, ces nationalismes se sont alimentés l'un l'autre pour progressivement s'ériger en principe central de politique étrangère. Ils pouvaient alors trouver toutes les occasions fournies par le contexte international pour s'exprimer avec une grande virulence, les références identitaires servant de support au discours. C'est à partir de cette grille de lecture qu'il faut maintenant analyser les conséquences, sur ce contentieux, de la nouvelle donne stratégique qui s'est mise en place depuis 1990.

III PARTIE : ESSAI DE PERSPECTIVES

Vers un règlement progressif du contentieux

Multiple dans ses formes et dans ses causes, le contentieux gréco-turc s'est développé pendant près de trente années dans le cadre d'une guerre froide qui structurait bien plus que des alliances militaires. La compétition idéologique entre les deux grands couvrait l'ensemble des champs de la vie internationale. L'effondrement rapide du monde soviétique impliquait à partir du début des années 90 une nouvelle donne stratégique qui ne pouvait manquer d'avoir des répercussions sur les relations entre la Grèce et la Turquie. C'est en référence à de cette recomposition internationale qu'il faut désormais étudier la situation régionale. Bien évidemment les nouveaux repères se mettent en place très progressivement et il serait abusif de vouloir tirer des conclusions hâtives fondées sur une logique géopolitique toujours incertaine. Pourtant de nombreux **indices** laissent penser que ce contentieux s'apaise peu à peu en raison d'une évolution profonde des sociétés et du contexte régional. Une certaine **convergence d'intérêts** et de point de vue semble naître des deux cotés de la mer Egée, encourageant un rapprochement qui aurait été inimaginable il y a quelques années. C'est pourquoi il est possible d'envisager à moyen terme un règlement d'ensemble de ce contentieux, même si certaines **incertitudes** pèsent encore lourdement sur le processus de normalisation.

31 LES SIGNES D'UNE NORMALISATION DES RELATIONS BILATERALES

311 Un rapprochement prudent depuis 1999

Depuis 1999, un cours nouveau semble se dessiner. Le séisme d'août, dans la région de Marmara, a déclenché en Grèce une vague de solidarité porteuse d'un nouveau climat bilatéral, confirmé en octobre, lors du séisme d'Athènes, par les manifestations de sympathie de la population turque. D'où l'apparition, selon de nombreux observateurs, d'une « diplomatie du tremblement de terre ». Mais cette tendance s'était amorcée quelques mois plus tôt, avec la relève intervenue au ministère grec des affaires étrangères. Au début de 1999 surgissent au plus haut niveau, des cadres favorables à un rapprochement bilatéral. Les dirigeants d'Athènes s'efforcent alors de pousser à l'entente avec Ankara, notamment sur la question des Balkans, où les deux pays défendent des positions identiques : intangibilité des frontières et préservation des droits des minorités ethniques. Du même coup, la Turquie reconnaît de manière implicite l'intangibilité de la frontière en Thrace, province dans la partie grecque de laquelle est implantée une minorité turque. Parallèlement, Athènes fait savoir que la « question kurde » ne remet pas non plus en cause, à ses yeux, l'intégrité de l'Etat turc,

démentant ainsi une sympathie souvent exprimée, notamment dans les milieux militaires, pour le séparatisme du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

La Grèce franchit également un pas important avec sa déclaration sur le statut juridique de la minorité turque implantée sur le sol grec qui découle logiquement de la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur les minorités. Athènes reconnaît aux habitants musulmans de la Thrace occidentale -jusque- là considérés comme « minorité musulmane » - le droit de définir eux-mêmes leur appartenance ethnique : turque, pomak ou tzigane. En amenant l'opinion publique grecque à reconnaître les normes européennes en matière de droit des minorités, Athènes espère que la Turquie appliquera à son tour ces normes de manière stricte, devenant ainsi un meilleur voisin. La reconnaissance de la minorité turque illustre donc une nouvelle orientation à l'égard de la Turquie. Elle contribuera à la décision historique du sommet européen d'Helsinki, en décembre 1999. A cette occasion, la Grèce renonce au veto qu'elle opposait depuis des années à la candidature de son voisin oriental pour qui, désormais, la porte d'entrée de l'Europe est déverrouillée. Cette adhésion dépend désormais de la classe politico-militaire au pouvoir à Ankara. A elle de décider dans quels délais elle estime pouvoir remplir les « critères de Copenhague », qui s'imposent à tout candidat. La dynamique de la détente gréco-turque est souvent mise au compte des deux ministres des affaires étrangères, MM. George Papandréou et Ismail Cem. Les visites du premier à Ankara et du second à Athènes, début 2000, ont renforcé cette impression, car elles ont donné lieu à la signature d'une série d'accords bilatéraux. Ceux-ci n'ont pas encore pour ambition de proposer une solution globale. Ils cherchent surtout à favoriser un rapprochement politique là où les sujets le permettent. La preuve en est du refus par le gouvernement grec de la proposition turque d'étendre le champ de la détente symbolique au domaine militaire. Athènes entend ainsi négocier les « mesures destinées à renforcer la confiance », non bilatéralement comme Ankara le propose, mais dans le cadre des négociations multilatérales de l'OTAN. Pour la première fois, au printemps 2000, des unités militaires grecques et turques se sont déployées, dans le cadre des manœuvres de l'OTAN, sur le territoire de leur ex « ennemi héréditaire ». Tout ceci exprime un rapprochement prudent qui ne saurait reposer uniquement sur les initiatives personnelles de certains ministres. Il semble que ces signes encourageant traduisent une nouvelle orientation politique (l'annexe 5 décrit l'ensemble des mesures prises au cours du seul premier semestre de l'année 2000).

312 amorce d'une méthode de règlement politique

Dans la phase actuelle, il semble important, de part et d'autre, de fonder solidement la nouvelle orientation et de lui donner une perspective réaliste. Quatre éléments peuvent notamment y contribuer :

-premièrement les deux parties se concentrent sur des sujets d'intérêt commun et non conflictuels. D'où la série d'accords sur la protection de l'environnement, le tourisme, la coopération technologique, qui accroissent les possibilités d'échanges et contournent le risque de blocage sur les « grands problèmes » ;

-deuxièmement, les rapports entre les sociétés civiles, jusque-là freinés, bénéficient de l'encouragement des autorités : près de 130 organisations non gouvernementales de part et d'autre sont engagées dans cette coopération. Les maires de la Thrace de l'Est et de l'Ouest entreprennent même de créer une eurorégion des deux côtés du fleuve Evros Meric, chose encore inimaginable il y a un an.

-troisièmement, les séismes ont modifié l'attitude des grands médias, autrefois largement responsables des sentiments nationalistes. La crise d'Imia, en 1996, avait même été déclenchée par des journalistes turcs, qui avaient débarqué en hélicoptère sur cet îlot grec. Du côté grec, les chaînes privées de télévision attisaient systématiquement les conflits avec la Turquie ;

-quatrièmement, les rapports gréco-turcs se développent sur une base économique stable. Les hommes d'affaires figurent parmi les défenseurs actifs de la détente, mais leurs initiatives dépendaient jusqu'ici des aléas de la conjoncture politique. Depuis le sommet d'Helsinki, la coopération s'est intensifiée et élargie sur le plan régional. Les partenaires turcs utilisent la Grèce comme tremplin dans les Balkans. Et les Grecs espèrent, grâce à leurs partenaires turcs, accéder au Caucase et à l'Asie centrale.

Il est donc incontestable que se développent depuis deux années des signes encourageants de rapprochement politique. S'appuyant sur la méthode de petit pas fondée et en grande partie sur les initiatives de la société civile, ce processus n'a pour l'instant pas véritablement abordé le cœur du contentieux. Aussi faut-il se demander s'il correspond à une phase de détente conjoncturelle ou s'il reflète une réorientation profonde des stratégies politiques de ces deux pays.

32 UN CHANGEMENT DE LIGNES POLITIQUES : de l'opposition à la coopération

Trois années à peine séparent la crise d'Imia de ce rapprochement politique sensible. C'est donc au cours de cette période (1996 – 1999) que se situe le point d'inflexion entre une posture de méfiance systématique qui caractérisait les dernières décennies et une approche plus constructive. Alors que pendant des années les relations gréco-turques obéissaient aux règles d'un jeu à somme nulle (ce qui servait l'un desservait l'autre, et inversement), il semble désormais qu'il soit possible d'envisager la détente comme une stratégie à long terme. Ayant intégrés progressivement les données du « nouvel ordre mondial » Athènes et Ankara semblent avoir admis que leurs intérêts ne se situaient plus dans une logique d'opposition mais dans une logique de progressive coopération. Trois raisons majeures peuvent expliquer ce revirement.

321 Evolutions de la société civile et maturité nationale

La première consiste à penser que la coopération procède naturellement d'un essoufflement du phénomène nationaliste. Ce rapprochement ne serait donc pas un simple changement de cap d'une stratégie nationaliste continue, mais il procéderait plutôt d'une vision plus apaisée et plus moderne des identités nationales. Cette convergence ne serait donc pas conjoncturelle mais structurelle.

Cette tendance s'explique tout d'abord par la disparition progressive de l'influence des générations ayant souffert du traumatisme des années 20. Comme en Allemagne aujourd'hui il existe un effet de génération qui permet peu à peu de cicatrifier les plaies du passé, les rancœurs et les remords. Ceci est particulièrement vrai pour une Grèce vivant depuis plus de 20 ans dans l'espace européen. Cet accès à la croissance modifie les comportements de la société civile qui peu à peu ne se reconnaît plus dans un nationalisme étroit. Du côté turc les choses évoluent probablement plus lentement en raison d'un retard économique important.

Pourtant il serait faux de considérer la Turquie comme un pays fermé. Une importante diaspora économique favorise l'émergence d'une approche plus pacifiée, exprimant des intérêts économiques convergents. Ainsi en Grèce comme en Turquie les expatriés pèsent de plus en plus sur la vie politique de ces pays. Observons que la Grèce compte à l'heure actuelle plus de 6 millions d'expatriés dont 3,5 millions aux USA, soit 60% de la population vivant dans les frontières. A l'instar des minorités juives américaines qui influencent le processus de paix israélo palestinien, les diasporas grecques et turques font désormais valoir des intérêts économiques qui dépassent les clivages ethniques traditionnels.

Il est donc possible de penser que la société civile pourra infléchir progressivement une vision étroite du nationalisme traditionnel en apportant une approche davantage fondée sur la

coopération, le bénéfice réciproque de l'échange et la compétition économique, que sur l'affrontement. Cette conception permet de promouvoir des intérêts communs dans la mesure ou il est admis que l'apaisement politique permet le développement d'une prospérité économique.

322 Nouveaux espaces et nationalismes moins concurrents

La seconde raison se fonde sur des considérations géopolitiques plus globales. Le déblocage des espaces qui suit l'effondrement du communisme permet à ces deux pays de retrouver des aires d'influences différenciées. Par-là même l'affrontement en mer Egée cesse d'être la seule préoccupation stratégique de ces deux pays.

Pour la Turquie l'ouverture du monde turcophone (Asie centrale) ne remet pas encore en cause le théorème kémaliste d'une nation turque limitée à ses frontières. La Turquie moderne n'aurait pas intérêt à promouvoir un pan-turquisme qu'elle n'aurait d'ailleurs pas les moyens de financer. Mais relayant une politique d'influence américaine en Asie centrale elle développe des relations économiques et culturelles privilégiées avec les autres pays turcophone.¹

De plus le problème kurde qui correspond à un problème ethnique interne prend une importance grandissante. C'est pourquoi la Grèce et la Turquie peuvent trouver un terrain d'entente lorsque sont abordés les problèmes de minorités dans les débats internationaux.

Parallèlement la Grèce se retrouve en prise avec la crise des Balkans. Même si elle ne se définit pas comme une puissance balkanique Athènes est directement confrontée aux problèmes ethniques et nationaux qui secouent cette région depuis dix ans. Les minorités albanaises du Kosovo et de Macédoine mais également la forte immigration albanaise qui se développe sur son sol contraignent la Grèce à s'impliquer dans une politique continentale plus soutenue. Là encore la mer Egée devient un dossier moins épidermique et moins urgent.

Il semble donc que le rapprochement gréco-turc puisse également s'expliquer par ce déblocage des espaces permettant la définition d'enjeux et d'intérêts différenciés et donc moins conflictuels.

323 caution et pression internationale

¹ Autour du noyau anatolien (50 millions de personnes) on trouve disposé deux cercles de populations turques. Dans le premier les minorités laissées par le reflux de l'empire ottoman : dans les Balkans, turcs de la Bulgarie (800000 personnes), de la Grèce (90000 personnes) et de la Macédoine (100000) ; au Moyen Orient, turcs de Chypre (130000) et d'Irak (200000). Dans le second, la migration ouvrière dont 1,5 millions en Allemagne. Le noyau centre - asiatique, de son côté, comptait en 1989 40 millions pour le Turkestan, 10 millions pour les concentrations de l'Oural, 7,5 millions pour le Caucase. Soit un total de 120 millions de personnes, presque toutes musulmanes et sunnites, liées par une famille de langues mais aussi par une mémoire commune.

L'histoire nous montre que depuis plus de deux siècles cette région du monde reste fortement influencée par le jeu des grandes puissances. La Russie, l'Angleterre et la France hier, les Etats-Unis aujourd'hui, influencent en fonction de leurs intérêts respectifs la paix et la guerre dans cette région. Espace charnière entre l'Europe et l'Asie, entre le monde occidental et le monde musulman, espace de transit des flux énergétiques, cet espace se trouve au carrefour d'enjeux essentiels pour les grandes puissances économiques. Leurs intérêts les conduisent à cautionner et à encourager aujourd'hui ce rapprochement.

Les Etats-Unis tout d'abord ont tout intérêt à voir s'estomper un contentieux qui fragilisait le flanc sud de l'alliance Atlantique. La Turquie reste et restera pour eux un point d'appui essentiel de leur dispositif stratégique. La géopolitique du pétrole explique aujourd'hui en grande partie cet attachement. (annexe 4) Les richesses énergétiques de l'Asie centrale autant que la stabilité du moyen orient les conduisent à soutenir sans retenue le gouvernement turc. On peut remarquer que malgré leurs bons sentiments naturels à l'égard des minorités opprimées (auxquelles ils s'identifient de part leur histoire) les Américains n'ont pour la cause kurde aucune sympathie particulière dans la mesure où elle représente une menace majeure pour la souveraineté territoriale turque. De plus la Turquie peut leur apporter une aide importante dans le cadre d'une stratégie de contre influence russe en Asie centrale. L'apaisement du différent gréco-turc correspond donc, pour de multiples raisons à l'intérêt américain.

De même il est essentiel pour la communauté européenne de voir progressivement se pacifier ses marges. L'intérêt du marché mais également les ambitions politiques de l'Europe amènent les pays occidentaux à encourager cet apaisement. Le sommet d'Helsinki a permis à Athènes de rendre crédible une rhétorique considérée autrefois comme opportuniste : la Grèce se présente comme intéressée par l'entrée d'Ankara dans l'Union. Une Turquie tendue vers l'adhésion représentera un bien meilleur voisin, parce qu'elle devra aller vers plus de démocratie et de respect du droit des peuples, partie intégrante de l'« acquis politique » de l'Union. Ceci vaut aussi bien pour la convention sur le droit maritime de 1982 (adoptée par l'Union européenne, mais pas par la Turquie) que pour le principe de résolution par la Cour internationale de justice de La Hayes, des conflits entre Européens. Bref, la candidature d'Ankara devrait, selon la Grèce, favoriser une « transformation par le rapprochement ». L'Europe souhaite donc devenir un acteur de ce processus de normalisation en jouant pour la Turquie sur une perspective d'intégration et pour la Grèce sur des subventions importantes. Dernier acteur clé de la région, la Russie ne semble pas aujourd'hui en mesure d'avoir une influence majeure sur ce processus. Pourtant les signes donnés par le président Poutine pour rebâtir une diplomatie digne de ce nom et faire valoir les intérêts russes dans la région ne doivent pas nous faire oublier l'influence naturelle de cette puissance dans cette région.

Ainsi l'évolution des nationalismes vers une expression plus apaisée, l'ouverture de nouvelles aires d'influences différenciées et la caution de la communauté internationale se conjuguent pour faire de ce rapprochement bilatéral plus qu'une simple manœuvre politique de circonstance. Ces tendances lourdes expriment des intérêts convergents qui militent pour une nouvelle approche des stratégies politiques. Le principe d'affrontement semble laisser la place à un principe de coopération. Tout porte donc à croire qu'à moyen terme le processus de règlement de ce contentieux permettra de résoudre progressivement les points de litiges entre les états. Pour autant cette régularisation ne pourra s'effectuer de manière spectaculaire dans la mesure où un certain nombre de facteurs tant internes qu'externes peuvent venir à tout moment freiner voire bloquer ce processus.

33 LES FACTEURS D'INCERTITUDE

Si les signes actuels de détente semblent traduire une profonde évolution dans les logiques politiques des deux états, il n'en reste pas moins que pèse sur ce processus des incertitudes lourdes qui en infléchiront les modalités de mise en œuvre. C'est pourquoi le rythme et la portée de cet apaisement ne peuvent être définis par avance.

Le premier facteur d'incertitude concerne le fonctionnement politique d'une Turquie en prise avec un certain nombre de contradictions internes. Le second sera fonction de l'attitude des puissances occidentales et principalement de la communauté européenne.

331 Les incertitudes politiques de la Turquie

Pour qu'un processus aussi lourd puisse être conduit à son terme, une relative stabilité des différentes parties s'avère indispensable afin d'assurer aux négociations une continuité suffisante. Il semble qu'en Grèce il soit possible de compter sur une démocratie établie et solide, même si le jeu de l'alternance démocratique pourra en certaines occasions porter au pouvoir des partis ou des coalitions plus ou moins enthousiastes à un rapprochement avec son voisin. En revanche la situation de la Turquie est plus inquiétante dans la mesure où ce pays est en prise avec des contradictions politiques et sociales susceptibles de remettre en cause cette normalisation. L'équation originelle du kémalisme repose en effet sur un équilibre fragile.

3311 Le problème kurde

La nation turque tout d'abord est fragilisée par le problème kurde. Aujourd'hui, 12 millions de Kurdes vivent pour moitié au Kurdistan, les autres dans les grandes villes comme Istanbul, Ankara ou Izmir. Depuis 1984, le PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan) mène une guerre contre l'Etat turc, qui engage près de 300.000 militaires et utilise une législation antiterroriste.

L'article 8 de la loi de 1991 prévoit que " la propagande écrite et orale, les réunions, les manifestations ayant pour but de porter atteinte à l'unité individuelle de l'Etat sont interdites, quelles que soient la méthode, les intentions, les idées ". Pourtant les droits à l'autodétermination de cette véritable « nation concurrente » (au sens où elle représente une entité humaine, linguistique, culturelle et géographique homogène) se justifient parfaitement aux yeux des principes fondateurs du droit international. Malgré cela le gouvernement turc ne peut admettre l'existence d'une idée sécessionniste se développant sur un espace disposant d'atouts naturels essentiels. La géopolitique de l'eau dans cette région du monde dévoile aisément l'importance pour la Turquie moderne de ce château d'eau. De plus cet espace intermédiaire leur est indispensable pour maintenir ouverte une porte vers le monde turcophone. La crise kurde peut parfaitement, par son coût d'abord, venir miner une situation économique fragile. Mais par ses conséquences politiques elle peut également venir fragiliser par ricochet un processus gréco turc en faisant ressurgir une poussée nationaliste qui ne ferait que rouvrir le champ des hostilités. D'autant que la crise kurde ne fait que conforter la place centrale qu'occupe dans le pays une institution militaire omniprésente.

3312 La démocratie l'Islam et l'armée

L'Etat laïc mis en place dans les années 20 devait nécessairement s'appuyer sur une institution militaire forte, permettant de légitimer le pouvoir en place et de contrer une opposition islamiste prônant le retour d'un ordre religieux. L'équation politique de ce pays passe donc par un équilibre entre ces trois entités : Etat, Armées, Islam. Aujourd'hui il semble cependant que le fonctionnement politique de la Turquie soit menacé par l'émergence de nouveaux rapports de forces. D'un côté on assiste à une contestation islamique de plus en plus prononcée. Les islamistes ont recueilli 27 % des suffrages exprimés lors des élections municipales de 1994. Le chef du Refah, " parti de la Prospérité ", Necmettin Erbakan, a été Premier ministre de juin 1996 à juin 1997. Le Refah a été dissout en janvier 1998 par la Cour constitutionnelle mais il est remplacé par un nouveau parti, le Fazilet Partisi (FP), ou " parti de la vertu ", qui se nourrit de tous les mouvements contestataires. De l'autre on remarque que la communauté européenne incite le gouvernement turc à limiter le rôle et le poids de l'armée dans la nation afin de mieux s'inscrire dans les principes et les valeurs qui sous-tendent le modèle européen. La Turquie connaît donc une fragilité politique incontestable qui ne saurait être sans conséquence sur le règlement du contentieux gréco-turc. L'armée a en effet intérêt pour conforter son pouvoir à entretenir des menaces fortes tant sur le front kurde que sur le front grec. Certes, depuis la création de la Turquie, l'armée kémaliste se dit soucieuse d'intégrer le pays à l'Occident. Mais sans enthousiasme car cette perspective forcera la classe politico-militaire à démocratiser radicalement le pays et l'armée à cesser de s'ingérer dans le domaine politique.

L'équilibre politique de la Turquie reste donc une inconnue de taille dans la poursuite d'un processus de normalisation. La bascule vers un régime militaire ou vers un régime religieux ne pourrait que freiner ce mouvement.

332 Attitude européenne vis à vis de la Turquie

La perspective d'une adhésion communautaire de la Turquie esquissée au sommet d'Helsinki semble démontrer que l'époque du veto systématique de la Grèce est désormais révolue. Reconnaisant une dimension européenne à la Turquie, l'Europe communautaire viendrait en appui d'un règlement bilatéral du contentieux. Pourtant les critères qu'elle impose à la Turquie sont extrêmement contraignants. Dans le domaine économique un premier pas a été fait puisque la Turquie est le premier pays à réaliser une union douanière sans devenir pour autant membre à part entière. Pour aller plus loin, l'Europe demande, comme à tous les candidats à l'intégration, une situation budgétaire maîtrisée et une comptabilité nationale saine. Pour l'instant la Turquie est encore loin de satisfaire à toutes ces exigences mais rien n'interdit de penser qu'elle pourra à terme s'en rapprocher. Mais c'est plutôt dans les domaines politique et social que se pose un problème de compatibilité entre les valeurs qui fondent les sociétés occidentales (droit de l'homme, démocratie pratique, liberté de la presse...) et la réalité de la situation turque. La position européenne est donc pour la Turquie des plus ambiguë. Elle peut être perçue par une partie de la population comme une pression insupportable en contraignant le pays à adopter un système de valeur ne correspondant pas foncièrement aux références culturelles de ce pays. Si l'Europe ne concède pas à la Turquie une certaine spécificité il est à craindre qu'elle se lasse d'une perspective d'intégration sans cesse repoussée. La réaction turque suite à la reconnaissance par l'assemblée nationale française du génocide arménien du début du siècle, traduit une volonté politique claire de ne pas céder au moindre chantage. Tout porte donc à croire que la position de la communauté européenne jouera un rôle important dans l'ancrage occidental de la Turquie, ancrage qui faciliterait à l'évidence la normalisation de ses rapports avec son voisin. Si certains analystes pensent que la Turquie n'a pas d'alternative à l'Europe d'autres pensent au contraire qu'elle se situe à la croisée de plusieurs options stratégiques : soit une carte européenne clairement affichée, soit une carte américaine la conduisant à développer à l'ombre de son alliée une

politique d'influence vers l'Asie centrale, soit enfin une carte plus indépendante de puissance régionale intégrée dans plusieurs systèmes d'alliances ¹

Le comportement de Bruxelles pèsera donc lourd dans la stabilisation du cours donné par Helsinki aux relations gréco-turques. La décision prise au cours de ce sommet n'influencera la politique turque à long terme que si l'Union a parlé vrai. Si Ankara avait l'impression que son statut de candidat résultait d'une manœuvre tactique et ne se sentait pas réellement bienvenu en Europe, ce serait une terrible défaite pour les forces démocratiques, mais aussi pour les relations gréco-turques.

Conclusion de la troisième partie

Depuis deux ans des signes politiques concrets traduisent un rapprochement politique entre la Grèce et la Turquie. Même si les problèmes de fonds ne sont pas encore abordés il semble que cette attitude commune ne soit pas conjoncturelle. Elle exprime plutôt un changement profond dans la stratégie générale des deux pays. Un certain essoufflement nationaliste, un nouveau contexte géopolitique mais également la caution des puissances occidentales peuvent expliquer cette situation. Pourtant rien ne permet de penser que le contentieux gréco turc pourra être réglé dans un avenir proche. Les incertitudes politiques de la Turquie laissent plutôt présager d'un règlement très progressif. Il ne pourra en effet se développer qu'au rythme de la lente consolidation de la démocratie turque.

(1) Dans un premier scénario, la Turquie travaillerait à une nouvelle organisation de la région centre qui n'aurait plus grand-chose de commun avec la configuration précédente, qui en faisait un poste frontière isolé du bloc occidental, en marge du Moyen-Orient pétrolier et face à la puissance soviétique. La nouvelle coopération régionale passe par la Zone de coopération économique de la mer Noire (ZCEMN), créée en 1992, dont Ankara a été l'architecte. Cette politique remet également en selle l'axe Istanbul – Crimée - Pologne, qui date du XIV^e siècle, voire l'axe plus que millénaire Baltique-Russie-Egée. Ensuite, la Turquie, formidable plate-forme stratégique, peut s'insérer dans le jeu mondial des Etats-Unis, ce qui permet à ces derniers de limiter l'influence européenne, de surveiller Moyen- Orient, de faire contrepoids à la Russie et d'appuyer l'indépendance de l'Ukraine d'ouvrir un corridor vers les pays d'Asie centrale, Enfin, la Turquie peut affirmer sa dimension européenne, en redécouvrant alors l'axe est-ouest le long de la Méditerranée, héritage retrouvé de l'empire romain, cassé par le schisme entre Rome et Constantinople et par l'opposition entre la Croix et le Croissant. Les deux tiers des exportations turques vont à l'Union européenne et la moitié de ses importations en proviennent.

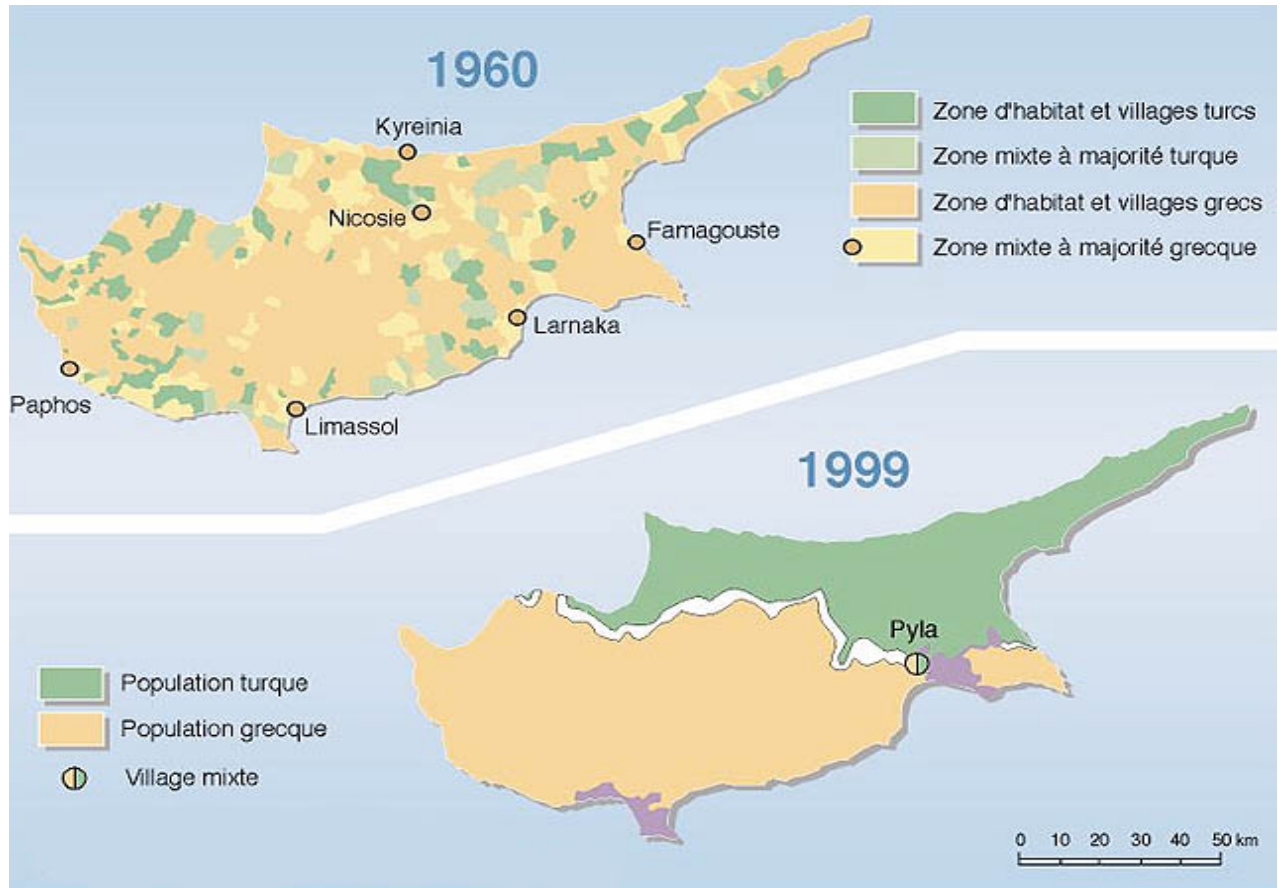
CONCLUSION

Au cours des années 90 les opinions publiques occidentales découvraient que l'antagonisme Gréco turc restait une réalité bien concrète susceptible de dégénérer en guerre ouverte entre un membre de l'union européenne et un candidat à l'adhésion. La crise de l'îlot d'Imia servit de prétexte à une soudaine montée aux extrême que rien ne laissait présager. Alors que les menaces avaient tendance à s'éloigner du vieux continent, alors que nouvelle donne stratégique de l'après guerre froide venait progressivement modifier les équilibres et les rapports de forces du monde bipolaire, la Grèce et la Turquie semblaient poursuivre une éternelle et dangereuse querelle. Le contentieux Greco turc ou plutôt la multitude de différents qui existe entre ces deux pays et que d'aucuns expliquent par des causes profondes historiques et culturelles, n'est en fait fondamentalement que l'expression de deux nationalismes frustrés s'étant construit par opposition l'un à l'autre. C'est dans ce terreau que ces deux jeunes nations allaient pouvoir trouver les arguments d'une opposition croissante. La partition chypriote en 1974 fut le détonateur d'une querelle multiforme que seul pouvait contenir l'allié commun américain. Pourtant il semble que les relations entre les deux pays aient connu un point d'inflexion dans la dernière année du XXème siècle. Avec un peu de retard la recomposition des espaces de l'après guerre froide a modifié la vision stratégique des deux camps : l'opposition cède désormais le pas à une coopération plus soutenue entre les deux rives de la mer Egée. Aujourd'hui encore timide, cette nouvelle approche ne ressemble pas à un calcul opportuniste et conjoncturel. Au contraire elle semble pouvoir s'établir dans la durée car portée par un ensemble de conditions favorables du contexte international. Aussi peut-on supposer qu'à moyen terme un partenariat gréco turc puisse venir à bout des nombreux contentieux qui restent encore vivaces. L'incertitude quant au rythme et à la portée de ce règlement provient principalement de la capacité de la Turquie à savoir gérer et atténuer les contradictions politiques qui l'animent.

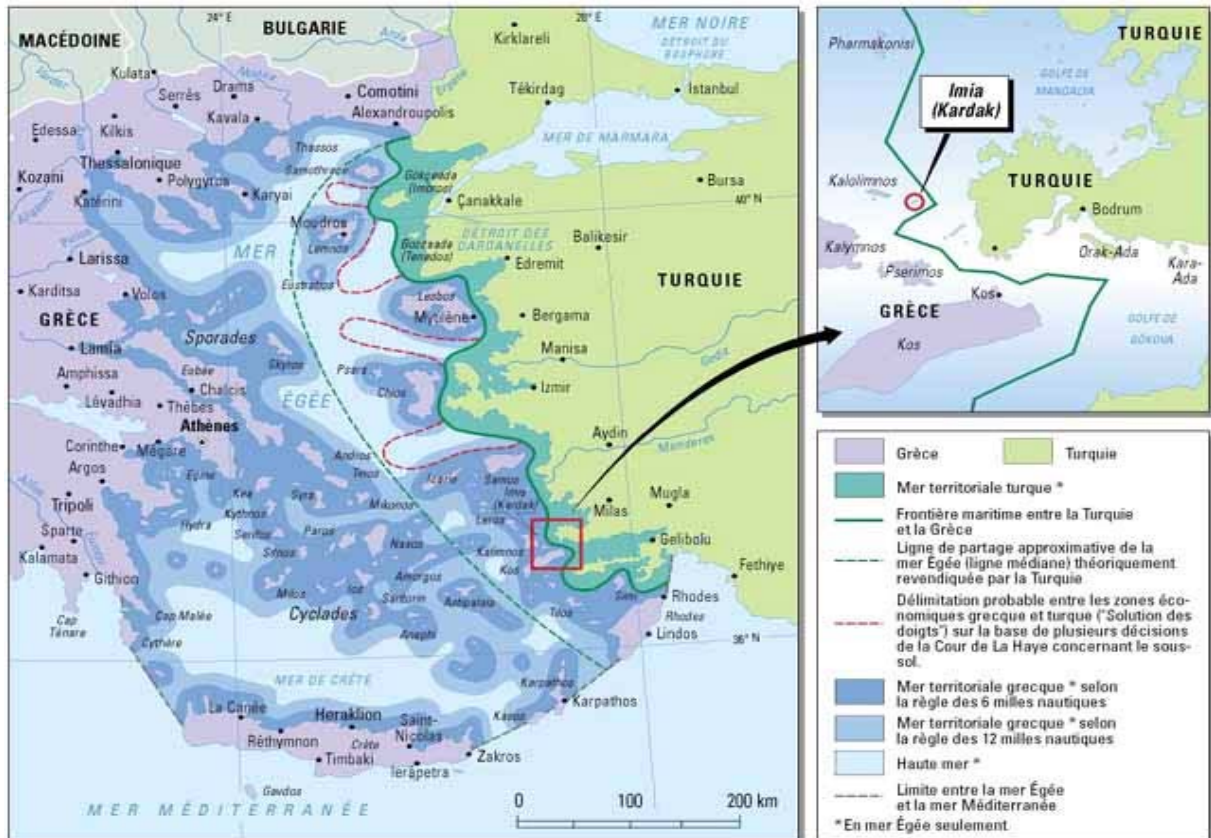
La responsabilité de l'Europe, constituée en puissance régionale sera essentielle. Limitée à un simple marché elle ne pourra s'imposer dans la région comme un tuteur crédible. En revanche, si elle parvient à établir les bases et le cadre de sa sécurité collective elle pourra alors peser de tout son poids dans le règlement global du contentieux. D'autant plus qu'il serait naïf de croire qu'un apaisement entre la Grèce et la Turquie viendrait boucler le dossier balkanique et moyen oriental. Par ricochet, il est fort probable que le règlement du différent pourra se traduire par l'émergence d'autres menaces. La Grèce se retrouve désormais aux prises avec le problème d'une « grande Albanie », la Turquie se débattant quant à elle dans le problème kurde. Même si les Etats-Unis resteront un acteur essentiel de la région il appartient à l'Europe de fixer ses frontières et les limites de sa zone d'influence. A l'évidence le monde turc ne pourra pas en être exclu. Par-là même se trouve posé la question des rapports avec le

monde arabe et de la compatibilité entre les valeurs qui fondent l'espace européen et celles qui organisent dans le détail les sociétés islamiques. C'est pourquoi, l'Europe doit dès à présent considérer la Turquie comme un enjeu fondamental. Une intégration pacifique dans un espace européen viendrait affermir la sécurité du continent, tout en démontrant la capacité de cohabitation d'espaces culturellement différenciés. Une frilosité excessive pourrait en revanche être interprétée comme un repli égoïste, générateur de tension. La Grèce se trouve ainsi placée au cœur de la politique méditerranéenne de l'Europe. Il lui faut désormais surmonter son passé et s'inscrire impérativement dans cette perspective.

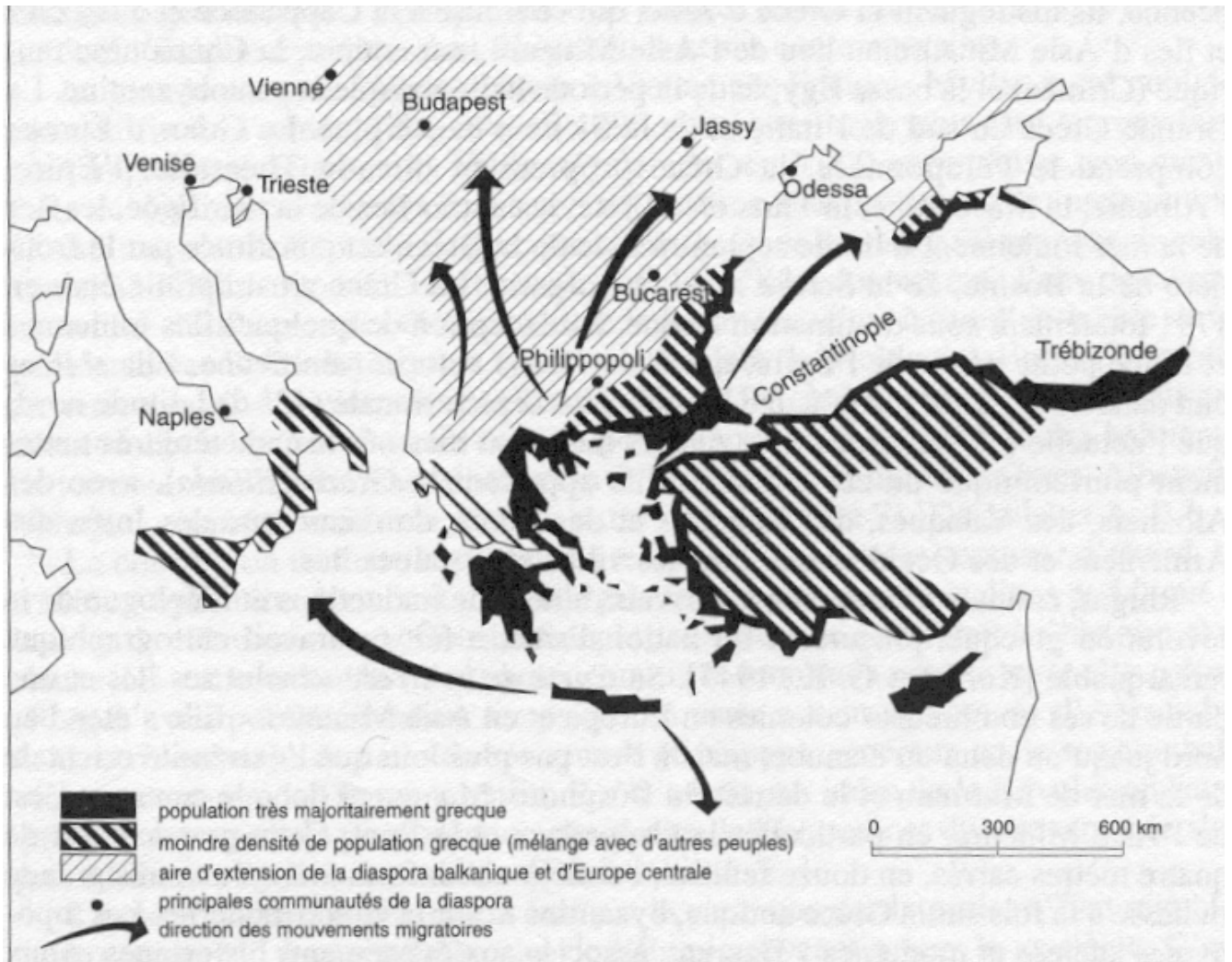
ANNEXE 1 LE REGROUPEMENT ETHNIQUE A CHYPRE



ANNEXE 2 LE CONTENTIEUX EN MER EGÉE



ANNEXE 3 LE PEUPEMENT GREC AU XVIII^{ème} SIECLE



ANNEXE 4 GÉOPOLITIQUE DU PÉTROLE AU MOYEN ORIENT



ANNEXE 5

SIGNES DU RAPPROCHEMENT GRECO TURC

Premier semestre 2000

Le ministre turc des AE fait l'éloge de son homologue grec, espère la poursuite du dialogue
(03/04/00)

Le maire de Duzçe remercie les sauveteurs grecs pour leur secours aux sinistrés turcs
(30/03/00)

Une entreprise publique turque appelle les investisseurs grecs à participer à son plan de
privatisation (28/03/00)

Deuxième étape dans le resserrement entre Chambres grecques et turques (24/03/00)

Athènes et Ankara appellent à l'application intégrale de la résolution 1244 de l'ONU pour le
Kosovo (24/03/00)

.Les Chambres d'Athènes et d'Izmir inaugurent une coopération (23/03/00)

.Le premier avion des Turkish Airlines se pose à Thessalonique (23/03/00)

.1er Forum Greco- turc de coopération économique en avril à Athènes (15/03/00)

.Le SG de l'OT AN satisfait de l'amélioration des relations Greco- turques (10/03/00)

.Rencontre entre université grecque et turque (08/03/00) .Coopération entre ONG grecque et
turque (02/03/00)

.La Grèce assiste la Turquie à s'adapter à l'acquis communautaire (29/02/00)

.La tripartite des ministres des AE de Grèce- Bulgarie- Turquie fixée au mars (26/02/00)

.La Grèce assistera la Turquie en matière d'acquis communautaire (26/02/00)

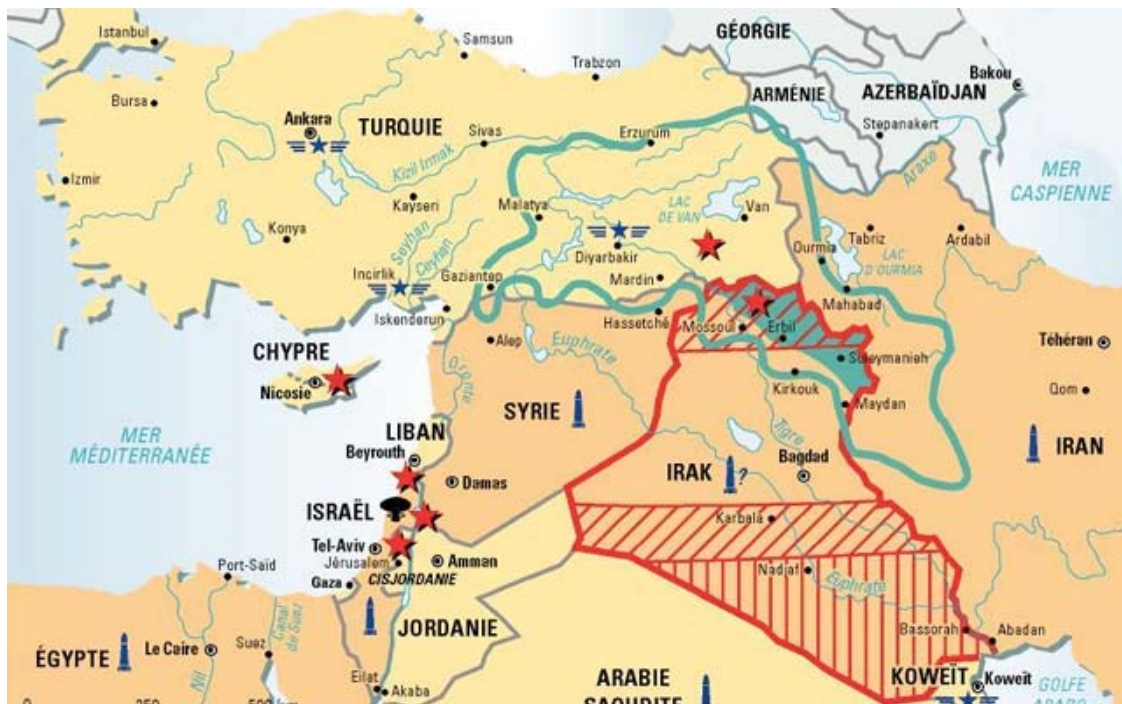
.120 hommes d'affaires grecs fin février à Istanbul pour des entretiens avec leurs collègues
turcs (24/02/00)

.Athènes et Istanbul ont signé jeudi un protocole d'amitié de coopération (18/02/00)

- .Entretiens Simitis-Ecevit (14/02/00)
- .Prochaine rencontre des ministres de Grèce, Turquie et Bulgarie (09/02/00)
- .Verheugen : "Le rapprochement UE- Turquie lié à l'amélioration des relations Greco -turques (09/02/00)
- .Papandréou et Cem appellent la presse à œuvrer au développement des relations Greco-turques (07/02/00)
- .Papandréou et Cem signent cinq accords de coopération bilatérale (05/02/00)
- .Ismail Cem chaleureusement accueilli à son arrivée à Athènes (04/02/00)
- .Stéphanopoulos reçoit des lycéens turcs en visite en Grèce (02/02/00)
- .Les relations UE- Turquie liées à l'amélioration des relations Greco- turques (02/02/00)
- .Grèce et Turquie signeront prochainement un accord de coopération agricole (31/01/00)
- .Accord sur les transports ferroviaires (24/01/00) .
- Coopération Grèce- Turquie: : une opportunité qui doit être valorisée" (22/01/00)
- .Athènes et Ankara signent une série d'accords de coopération (21/01/00)
- .Le chef de la diplomatie grecque entame une visite "historique" en Turquie (20/01/00)
Turquie (17/07/00)
- .Ratification de l'accord de coopération touristique entre la Grèce et la Turquie (14/06/00)
- .Les modalités de discussion sur l'établissement de mesures de confiance en Égée examinées entre Athènes
et Ankara le 23 juin (05/06/00)
- .Les relations Grèce- Turquie traversent une des meilleures périodes de leur histoire, selon Cem (31/05/00)
- .Papandréou satisfait de son entretien avec Cem -Athènes et Ankara prêtes à promouvoir des mesures de bon voisinage (25/05/00)
- .Athènes dément la constitution d'une commission politico - militaire gréco-turque (23/05/00)
- .Cem : "Les relations gréco-turques progressent lentement mais sûrement" (12/05/00)
- .Démenti du gouvernement des déclarations turques sur les MOE (12/05/00)
- .Papandréou et Cem décorés pour leur contribution à la paix (04/05/00)
- .Le rapprochement Grèce- Turquie, pierre angulaire de la sécurité dans les Balkans, selon Papandréou au Eat-West Institute (04/05/00)
- .Les négociations du 23 mai à New York seront un test pour la Turquie -Intérêt personnel du président Clinton confirmé, selon Papandréou (04/05/00)
- .Première rencontre informelle Papandréou - Cem lundi soir à New York (03/05/00)
- .Chypre a dominé les entretiens Holbrooke avec les ministre des AE de Grèce et de Turquie (03/05/00)
- .Réunion en octobre à Istanbul du 2e Congrès de journalistes grecs et turcs (21/04/00)
- .M. Zaphiropoulos rencontre son homologue turc en marge du Forum d'affaires Greco- turc (21/04/00)
- .Progrès importants réalisés ces derniers mois dans les relations économiques Greco- turques (21/04/00)
- .Ouverture du 1 er Forum d'affaires Greco- turc (20/04/00) .Rencontre de journalistes grecs et turcs en mai à Rhodes (18/04/00)
- .Concertations des AE de Grèce et de Turquie sur les questions communautaires (18/04/00)
- .Vingt-deux maires grecs et turcs lancent une coopération transfrontalière (17/04/00)
- .Des diplomates grecs et turcs se concertent à Athènes pour une collaboration dans les programmes de l'UE (17/04/00)
- .Coopération transfrontalière Greco- turque avec la création d'une "Euro-région Evros- Meric" (14/04/00)
- .Ouverture prochaine de "discussions informelles" entre experts des ministères des AE de Grèce et Turquie, selon Cem (14/04/00)
- .Stéphanopoulos appelle la Turquie à procéder à des "gestes substantiels" (04/04/00)
- .Clinton encourage Ankara et Athènes à poursuivre leur rapprochement (03/04/00)

ANNEXE 6

LE PROBLEME KURDE



Le différent Greco turc à l'aube du XXIème siècle

Un antagonisme dépassé ou une menace toujours d'actualité

Table des matières

INTRODUCTION	4
I. Description du contentieux	5
<u>11 Le contentieux chypriote</u>	5
111. Vers l'indépendance	6
112. De l'indépendance à la partition	6
113. Situation dans les années 90	7
<u>12. Le contentieux de la mer Egée</u>	8
121. Délimitation des eaux territoriales	8
122. Contrôle de l'espace aérien	9
123. La démilitarisation des îles égéennes	10
124. La délimitation du plateau continental	11
<u>13. Le problème des minorités</u>	12
131. Les minorités turques de Grèce	12
132. Les minorités grecques orthodoxes de Turquie	13
<u>II. Les fondements du contentieux</u>	16
<u>21. Le nationalisme comme moteur de l'antagonisme Gréco turc</u>	16
211. Le nationalisme grec : l'échec de l'Enosis	17
2111. <i>Les fondements du nationalisme hellène</i>	17
2112. <i>La Grèce moderne ou l'idée contrariée de l'Enosis</i>	17
212. Le nationalisme turc : une volonté de revanche	18
2121. <i>Désagrégation de l'empire et naissance du sentiment national</i>	19
2122. <i>Le traumatisme de la première guerre mondiale</i>	19
2123. <i>Les fondements de la république laïque : creuset du nationalisme</i>	20
213. des nationalismes vivaces et en interaction	21
<u>22. Le contexte international comme phénomène amplificateur</u>	22
221. La guerre froide ou le blocage des espaces stratégiques	22
222. Ennemis au sein d'une même alliance	23
223. Rapport avec le monde arabe :	23
224. L'union européenne : enjeu pour l'un, atout pour l'autre	24
<u>23 L'opposition culturelle comme discours</u>	25
231. Le poids des religions : ciment pour l'un épouvantail pour l'autre	25

232 L'antagonisme historique et culturel : des références artificielles	26
<u>III Essai de perspectives : vers un apaisement progressif du contentieux</u>	28
<u>31. Les signes d'une normalisation des relations bilatérales</u>	28
311. Un rapprochement prudent depuis 1999	28
312. Amorce d'une méthode de règlement politique	30
<u>32. Un changement de lignes politiques : de l'opposition à la coopération</u>	31
321 Evolution de la société civile et maturité nationale	31
322 Nouveaux espaces d'influence et nationalismes moins concurrents	32
323 Cautions et pressions internationales	33
<u>33 Les facteurs d'incertitude</u>	34
331 Incertitudes politiques de la Turquie	34
<i>3311 la question kurde</i>	34
<i>3312 la démocratie, l'Islam et l'armée</i>	35
332 L'attitude de l'Europe	36
CONCLUSION	38
Annexes	40

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

- ADAM Bernard, *La guerre du Kosovo : genèse d'un conflit, l'intervention de l'OTAN*, Paris ; Editions complexe (dossiers du GRIP), 1999
- ANCEL Jacques, *Peuples et nations des Balkans*, Paris ; Editions du C.T.H.S., 1992
- BOUGAREL X., *Bosnie, anatomie d'un conflit*, Paris ; La Découverte, 1996.
- CASTELLAN Georges, *Histoire des Balkans*, Paris ; Fayard, 1995.
- CASTELLAN Georges, *Le monde des Balkans*, Paris ; Vuibert (Thémathèque Histoire), mai 1994
- CASTELLAN Georges, VIDAN Gabrijala, *La Croatie*, Paris ; Que sais-je ?, n°3400, novembre 1998
- CASTELLAN Georges, BERNARD Antonia, *La Slovénie*, Paris ; Que sais-je ?, n°3123, octobre 1996
- DITCHEV Ivaylo, « La Bulgarie », in BERNARD Antonia, *Les Balkans, paysage après la bataille*, Bruxelles ; Complexe, 1996.
- ◆ FOUCHER Michel (dir.), *Fragments d'Europe*, Paris ; Fayard, 1993.
- ◆ GARDE Paul, *Les Balkans*, Paris ; Flammarion, 1994.
- GARDE Paul, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris ; Fayard, 1993.
- GRMEK M., GIDANE M., SIMEC N., *Le nettoyage ethnique*, Paris ; Fayard, 1993.
- GIRARDET Paul, *Nationalisme et nations*, Bruxelles ; Complexe, 1996.
- HATZFELD Jean, *L'air de la Guerre*, Paris ; L'Olivier, 1993.
- LUTARD Catherine, *Géopolitique de la Serbie-Monténégro*, Bruxelles ; Complexe, 1998.

OUVRAGES EN ANGLAIS

- **A History of the Balkans**
Richard CLOGG, Oxford University Press.
- **The Balkans**
Misha GLENNY – 1999 – Granta Books London
- **The Fall of Yugoslavia**
Misha GLENNY, Penguin books, Londres, 1992.
- **To End a War**
Richard HOLBROOKE, NY, 1998.
- **The Serbs, history, myth and the destruction of Yugoslavia**
Tim JUDAH, 1997.
- **Kosovo : war and revenge**
Tim JUDAH - mai 1999 – Yale University Press – New-Haven and London
- **Kosovo, a short History**
Noel Malcolm Macmillan 1998.
- **Bosnia, a short History**
Noël MALCOM, NY, 1994.

- **Balkan Odyssey**
David OWEN, NY, 1996.
- **The Improbable survivor – Yugoslavia and its problems 1918-1988**
par Stevan PAVLOVITCH, C .HURST & Company, Londres, 1988.
chapitre 4 : Tito et la tradition yougoslave
chapitre 5 : nationalismes serbe et croate ;
chapitre 6 le nationalisme albanais ;
chapitre 7 religion ;
chapitres 8 et 10 : la Yougoslavie communiste
- **Le calme trompeur du Kosovo**
dans "Les Balkans, paysage après la bataille". (article de Michel Roux)
- **Yugoslavia, death of a Nation**
Laura SILBER and Allan LITTLE, Penguin Books/B.B.C. Books, 1996.
- **Croatia, a Nation forged in war**
Marcus TANNER, 1997.

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- **La prévention des conflits dans les Balkans : le Kosovo et l'ARY de Macédoine**
Sophia Clément, Cahier de Chaillot n°30, Institut d'Etudes de sécurité de l'UEO, (décembre 1997)
- **Les questions soulevées par la Bosnie et le débat transatlantique**
Sophia Clément, Cahier de Chaillot n°32, Institut d'Etudes de sécurité de l'UEO, (juin 1998)
- **Le courrier des pays de l'Est** » n° 1006 – juin/juillet 2000
- **Les leçons du Kosovo**
Ministère de la défense, DICOD, novembre 1999.
- **L'Albanie de Charybde en Scylla**
Marie-Françoise ALLAIN, Esprit, juillet 1997.
- **Albanie pays sans destination**
Gene BURIMI et Guillaume KOPP, Etudes, septembre 1997.
- **Balkans et Balkanisation**
Hérodote, N° 63, 1991.
- **Les Albanais hors d'Albanie**
O. DESLONDES, G. de ROPPER, M. ROUX, Hérodote, N° 90, 3^{ème} trim. 1999.
- **La question serbe**
Hérodote, N° 67, 1992.
- **L'OTAN et l'Europe à la lumière du Kosovo**
Nicole GNESOTTO, Politique étrangère, été 1999.
- **L'OTAN après le Kosovo**
Karl Heinz KEMP, Politique étrangère, été 1999.
- **Kosovo : une crise peut en cacher une autre**
Xavier BOUGAREL, Politique étrangère, N°3, automne 1998.
- **Politique internationale n° 84 – été 1999** »
« Le dossier Kosovo »
- **Européaniser les Balkans**
Redjep Meidani, Politique Internationale, N° 85, automne 1999.
- **Les minorités dans le cône sud des Balkans**
Chritophe CHICLET Relations internationales et stratégiques n° 28 – Hiver 1997 – I.R.I.S.
- **Les Balkans deux ans après Dayton**
Revue de relations internationales et stratégiques, IRIS, décembre 1997.

ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS

- **Another Humpty-Dumpty : putting Albania back together**
Paul KUSICZEK, European Security, N° 2, vol. 7, été 1998.

De-balkanizing the Balkans – Security and Stability in Southeastern Europe

Andrew J. PIERRE, United States Institute for Peace (USIP) Special report, septembre 1999, Washington, www.usip.org